

AGENCE JAPONAISE DE  
COOPERATION  
INTERNATIONALE(JICA)

AGENCE NATIONALE DE  
LA CASE DES TOUT-PETITS  
REPUBLIQUE DU SENEGAL

**ETUDE  
POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**



**Août 2004**

**KRI INTERNATIONAL CORP.**

HM
JR
04-15

**AGENCE JAPONAISE DE  
COOPERATION  
INTERNATIONALE (JICA)**

**AGENCE NATIONALE DES CASES  
DES TOUT-PETITS (ANCTP)  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**ETUDE  
POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA PETITE ENFANCE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**RAPPORT FINAL  
RAPPORT PRINCIPAL**

**AOUT 2004**

**KRI INTERNATIONAL CORP.**

## **RAPPORT FINAL**

**RAPPORT SOMMAIRE**

**RAPPORT PRINCIPAL**

**RAPPORT D'ACCOMPAGNEMENT**

**RECUEIL DE DONNEES (MANUELS)**



1176923[9]

### **Taux de change**

(en août 2004)

US\$1 = ¥110 45

US\$1 = FCFA534 08

FCFA1 = ¥0 21

## PREFACE

En réponse à la demande du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé pour entreprendre << l'Etude pour l'amélioration de l'environnement de la petite enfance en République du Sénégal >>, et l'Etude a été effectuée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

JICA a choisi et envoyé une équipe d'étude, dirigée par M. Toshikazu TAI de KRI International Corp, à la République du Sénégal à partir de décembre 2001 jusqu'à août 2004

L'équipe a tenu des discussions avec les fonctionnaires concernés du Gouvernement de la République du Sénégal, et conduit des enquêtes requises au chantier. Après avoir retourné au Japon, l'équipe a continué les études et préparé ce Rapport Final

J'espère que ce Rapport contribue à la promotion de ce projet et au perfectionnement des relations amicales entre les deux pays.

J'aimerais exprimer ma satisfaction sincère aux fonctionnaires concernés du Gouvernement de la République du Sénégal pour leur collaboration étroite au cours de toute l'étude

Août 2004

Kazuhisa MATSUOKA,  
Vice-Président  
Agence Japonaise de Coopération Internationale



Août 2004

M. Kazuhisa Matsuoka  
Vice Président  
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)  
Tokyo, Japon

Cher monsieur Matsuoka,

### **Lettre de Transmission**

J'ai le plaisir de vous soumettre ci-joint le Rapport Final relatif à l'« Etude sur l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance en République du Sénégal ». Cette étude a été menée sur une durée de trente-trois mois allant de décembre 2001 à août 2004 dans le cadre du Contrat avec votre très estimée organisation.

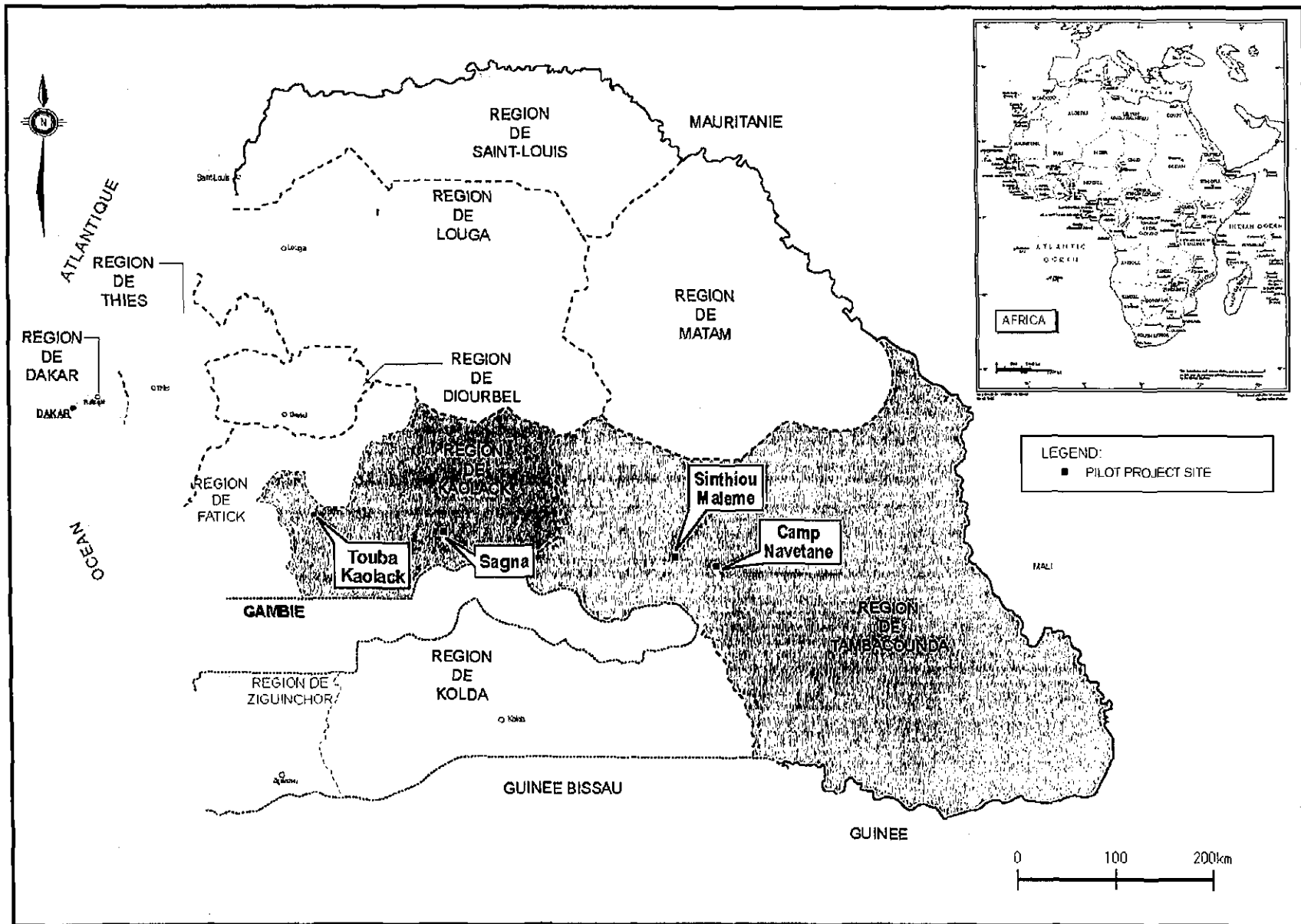
Suite à une analyse de la situation de la petite enfance et de la mise en œuvre du Projet Pilote, l'Etude a donné lieu à la formulation du « Plan Directeur de l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance ». Quatre (4) Case des Tout-Petits (CTP) ont ainsi été construites et exploitées dans les régions de Kaolack et de Tambacounda aux fins de vérifier la pertinence des CTP et d'identifier un cadre d'exploitation approprié au titre du Projet Pilote. A partir des enseignements dégagés du Projet Pilote a été formulé le Plan Directeur destiné à améliorer l'environnement de la petite enfance dans les régions de Kaolack et de Tambacounda et à contribuer aux objectifs énoncés dans la Politique Nationale de Développement Intégré du Développement de la petite Enfance(NPIECD).

Je souhaite profiter de cette occasion pour faire part de ma plus profonde gratitude à la JICA et aux membres de son Comité consultatif. Permettez-moi en outre d'exprimer mes remerciements les plus sincères à l'Agence Nationale des Cases des Tout-Petits ainsi qu'aux agents concernés au sein des agences intéressées pour toute la courtoisie et la coopération qu'ils ont su témoigner à l'égard de l'équipe au cours de cette Etude.

Je vous prie d'agréer, Cher monsieur Matsuoka, l'expression de ma plus haute considération.

Toshikazu Tai  
Chef de l'Equipe





SITUATION GEOGRAPHIQUE





## PHOTOS DU PROJET PILOTE (1)



Les Animatrices  
Polyvalentes  
(Touba Kaolack)



Les enfants avec des  
populations locales  
(Sagna)



L'activité dans la  
classe  
(Camp Navétane)



## PHOTOS DU PROJET PILOTE (2)



Les enfants au jardin  
(Sinthiou Malème)



Micro-Projects  
(la teinture)



Le ciné-bus  
(l'écran entouré des spectateurs)



# **ETUDE POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PETITE ENFANCE EN REPUBLIQUE DU SENEGAL**

## **RAPPORT FINAL**

### **RESUME**

#### **1. Contexte de l'Etude**

##### **1.1 Arrière-plan**

Le concept de Case des Tout-Petits (CTP) a été introduit par le Président du Sénégal qui a placé le développement de la petite enfance en tête des priorités nationale. Pour promouvoir le développement de la petite enfance à travers la construction et l'opération des Cases des Tout-Petits, un nouveau ministère, le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, a été créé en 2001. L'Etude pour l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance, menée par la JICA, a démarré en décembre 2001, en réponse à la requête du Gouvernement, concernant la promotion de cette politique.

Quatre CTPs, deux dans la région de Kaolack et deux à Tambacounda ont été construites dans le Projet Pilote. Les leçons et les expériences tirées à travers le Projet Pilote ont été incorporées dans le Plan Directeur.

##### **1.2 Objectifs de l'Etude**

Les zones ciblées par l'Etude sont les régions de Kaolack et Tambacounda situées au Sénégal

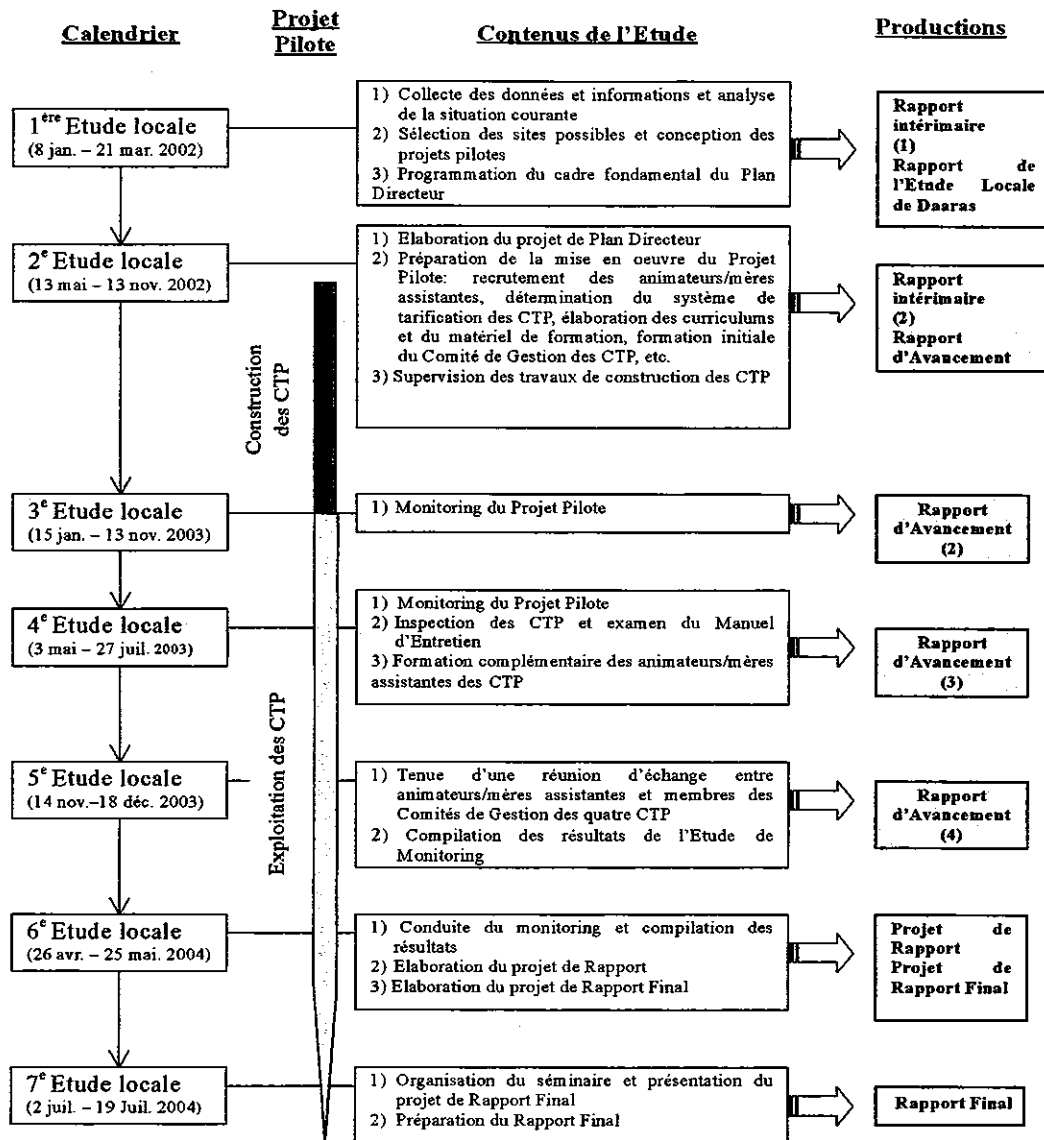
Les objectifs de l'Etude étaient:

- Formuler un Plan Directeur pour l'amélioration de l'environnement de la petite enfance dans les régions de Kaolack et Tambacounda; et
- Effectuer, par le biais de l'étude, un transfert de compétences en faveur des homologues sénégalais portant sur 1) le savoir-faire en matière d'exploitation durable des CTP ; et 2) l'élaboration du plan de valorisation.

##### **1.3 Avancement de l'Etude et produits**

Nous avons effectué sept études locales. Les calendriers, principaux contenus et produits en sont récapitulés en Figure ci-après.

**Figure 1 Flux global de l'Etude**



Les documents répertoriés à droite de la figure ci-dessus constituent les produits réalisés dans le cadre de chaque étude locale. Outre ces rapports, l'Etude a permis d'élaborer les Manuels suivants : Manuel de l'Approche Communautaire, Manuel de Sensibilisation aux CTP, Manuel de Sensibilisation et d'Exploitation pour les Comités de Gestion des CTP, Manuel d'Entretien des CTP, Règlement des Comités de Gestion des CTP, Manuel de Gestion des Micro-Projets à l'usage des Animateurs des Cases des Tout-Petits et cinq Guides de Formation des Animateurs des CTP (Droits de l'Enfant, Education, Hygiène, Nutrition et Education des Enfants Handicapés).

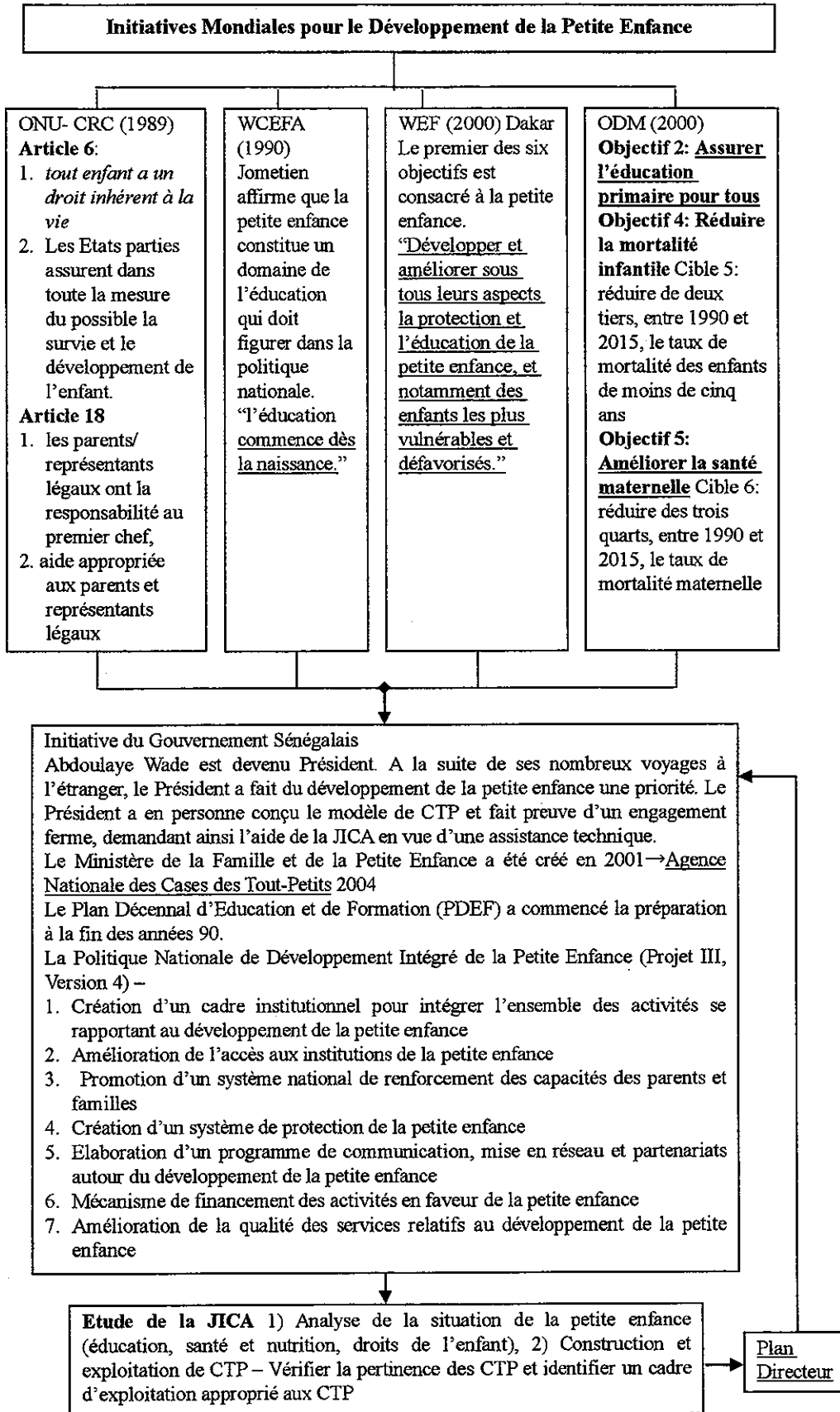
## **2. Aperçu de développement de la petite enfance au Sénégal**

Nombre de partenaires au développement, dont l'UNICEF, l'UNESCO et la Banque mondiale, ont, depuis les années 90, intensifié leurs programmes de développement en faveur de la petite enfance. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (1990) et le Forum mondial sur l'éducation (2000) ont pris note de l'importance du développement de la petite enfance.

L'Etude de la JICA (intitulée "Etude pour l'Amélioration du Développement de la Petite Enfance") se penche à la fois sur les fonctions de l'éducation et des soins de la petite enfance (0 à 6 ans). L'Etude vise à formuler un Plan Directeur du Développement de la Petite Enfance à partir d'une analyse de la situation et la mise en œuvre d'un Projet Pilote. L'Etude appuie ainsi l'initiative du Gouvernement sénégalais en matière de développement de la petite enfance. La relation entre les initiatives mondiales et sénégalaises d'une part, et l'Etude de la JICA d'autre part est présentée en Figure ci-dessous.



**Figure 2 Initiatives Mondiales, initiatives du Sénégal et Etude de la JICA**



## 2.1 Analyses des situations de la petite enfance

### 1) Education de la petite enfance

Les problèmes de l'éducation de la petite enfance sont identifiés en termes d'Accès, de Qualité et de Gestion. Les contraintes sont traitées sur le plan des institutions, de l'organisation, des ressources de l'Etat et des aspects sociaux.

**Tableau 1 Problèmes et contraintes de l'éducation de la petite enfance**

Rubriques	Problèmes	Contraintes
Accès	Faible taux de préscolarisation (Sénégal 3,9% - 2003) (Kaolack 1,9% -2003 ) (Tambacounda 2,1% -2003)	Manque de sensibilisation à l'EPE Coûts élevés par rapport au primaire Réseau de Daaras
	Disparités au sein de l'éducation préscolaire	Manque d'infrastructures et d'enseignants en zone rurale
Qualité	Absence de programmes standard	Manque de ressources humaines dans l'administration du secteur de l'Education  Manque de Budget (Central/Régional)
	Effectif de personnel enseignant insuffisant	Manque d'infrastructures de formation des enseignants
Gestion	Mauvaise coordination entre les agences gouvernementales	
	Capacités en planification insuffisantes/inspection insuffisantes/service régional peu opérationnel	Insuffisance des capacités des agents du MDPECTP (ANCTP)
	Absence de base de données sur l'EPE	Manque de ressources humaines Budget insuffisant (Central/Régional)

Source : Jica Study Team

### 2) Santé et la nutrition

Les problèmes et contraintes liés à la santé et à la nutrition sont récapitulés dans le tableau suivant :

**Tableau 2 Problèmes et contraintes relatifs à la santé et à la nutrition**

<b>Rubriques</b>	<b>Problèmes</b>	<b>Contraintes</b>
Situation Sanitaire de la Mère et de l'Enfant	Taux de Mortalité Infantile (TMI) et Taux de Mortalité des Enfants de Moins de Cinq ans Elevés (TMM5) (Sénégal TMI 70,1,U5MR 145,3 ) (Kaolack TMI 85,0,U5MR 197,5 ) (Tambacounda TMI 83,6,U5MR 181,9 )	Faible couverture vaccinale Prévalence des maladies et traitement inapproprié Insuffisance des infrastructures d'adduction en eau et des installations sanitaires
	Taux de Mortalité Maternelle Elevé	Insuffisance des Services de santé de la reproduction Grossesse précoce Accès aux services de PF limité Faible qualité des services de PF
Situation Nutritionnelle de la Mères et de l'Enfant	Malnutrition et carences en micronutriments	Conditions socioéconomiques défavorables Pratiques alimentaires inappropriées Prévalence de maladies et environnement pauvre pour les enfants
Gestion	Compétences limitées du MEPCTP (ANCTP)	Absence de législation Ressources humaines et coordination centrale et locale limitées
	Manque de coordination avec les agences de l'Etat	Insuffisance des infrastructures Manque de ressources humaines au niveau du MSP Insuffisance du budget

Source: JICA Study Team

### 3) Droits de l'enfant

Les principaux problèmes et contraintes touchant les droits de l'enfant ainsi que son environnement vital sont décrits ci-dessous.

**Tableau 3 Problèmes et contraintes touchant les droits de l'enfant**

Rubriques	Problèmes	Contraintes
<b>Enfants</b> <i>(Cette rubrique est subdivisée en sous-rubriques relatives à l'accès, la qualité et la gestion)</i>	Faible taux de déclaration des naissances (Sénégal 60,9%, Kaolack 44,4%, Tambacounda 46,2%) Faibles liens familiaux Discrimination en fonction du groupe ethnique/langue ou genre Maltraitance des enfants Exploitation des enfants Enfants en conflit avec la loi	a) Législation - Incompatibilité des traités liés à l'enfance - Absence de clarté dans la délimitation des responsabilités - Situation irrégulière et approche répressive b) Institution, Organisation et Gestion - Manque d'infrastructures de protection institutionnelle - Absence de programmes spécifiques pour enfants à risque - Manque de coordination au sein du gouvernement/activités des bailleurs - Absence de système de monitoring & évaluation - Manque de système de prévention & réhabilitation c) Ressources - Manque de données et de recherches - Manque de personnel qualifié - Manque d'infrastructures - Insuffisance des finances publiques d) Aspects Sociaux - Manque de sensibilisation - Prévalence des préjugés et des prétendues "valeurs culturelles"
<b>Mères/Pères</b>	Conditions de vie précaires et difficiles en milieu rural  Inégalité des genres au sein de la société	- Contraintes au niveau du ménage (manque de compréhension du mari, de la famille, des parents) - Contraintes au niveau des activités économiques (opportunités génératrices de revenu limitées) - Contraintes au niveau de la communauté (manque de compréhension des acteurs au sein de la communauté)

Source: JICA Study Team

### 3. Mise en œuvre des CTP et du projet pilote

Abdoulaye Wade est devenu Président du Sénégal en 2000. Priorité a été donnée à la petite enfance. Le concept de Case des Tout-Petits (CTP) a été introduit par le Président du Sénégal qui a placé le développement de la petite enfance en tête des priorités nationales. Le modèle de CTP a été conçu par le Président lui-même. Puis une assistance technique de la part du Gouvernement japonaise a été demandée. En réponse fut démarrée en décembre 2001 l'Etude de la JICA sur l'amélioration de l'environnement de la petite enfance.

Quelques CTP avaient déjà été construites par le Gouvernement de Taiwan et autres agences lorsque la *Study team* a entamé ses travaux sur place au Sénégal. La plupart de ces CTP, cependant, ne fonctionnaient pas de manière satisfaisante.

Le Projet Pilote a été mis en oeuvre dans l'optique des objectifs suivants:

- 1) Vérifier la pertinence des CTP dans le contexte des initiatives prises par le Gouvernement sénégalais en faveur du développement de la petite enfance;
- 2) Analyser et mettre au point les conditions nécessaires à une exploitation durable des CTP; et
- 3) Tirer les enseignements du Projet Pilote et incorporer les résultats dans le Plan Directeur

Les concepts de base de la CTP, mis en oeuvre dans le cadre de la présente étude sont récapitulés ci-dessous et font l'objet d'une présentation en Figure ci-après.

- 1) Une approche multi-sectorielle

Pour le développement de la petite enfance, une approche intégrée a été mise en oeuvre. La santé et la nutrition de la mère et de l'enfant sont aussi des thèmes importants.

- 2) Conception basés sur des locaux polyvalents

La conception de la CTP-JICA comporte deux bâtiments, notamment le bâtiment hexagonal abritant les salles de classe et la salle des maîtres, et le bâtiment rectangulaire abritant la salle polyvalente et l'infirmierie. La sécurité des enfants a été bien prise en compte, dans la conception de la rampe d'accès et des fenêtres, alors que les sanitaires ont été placés loin des salles de classe.

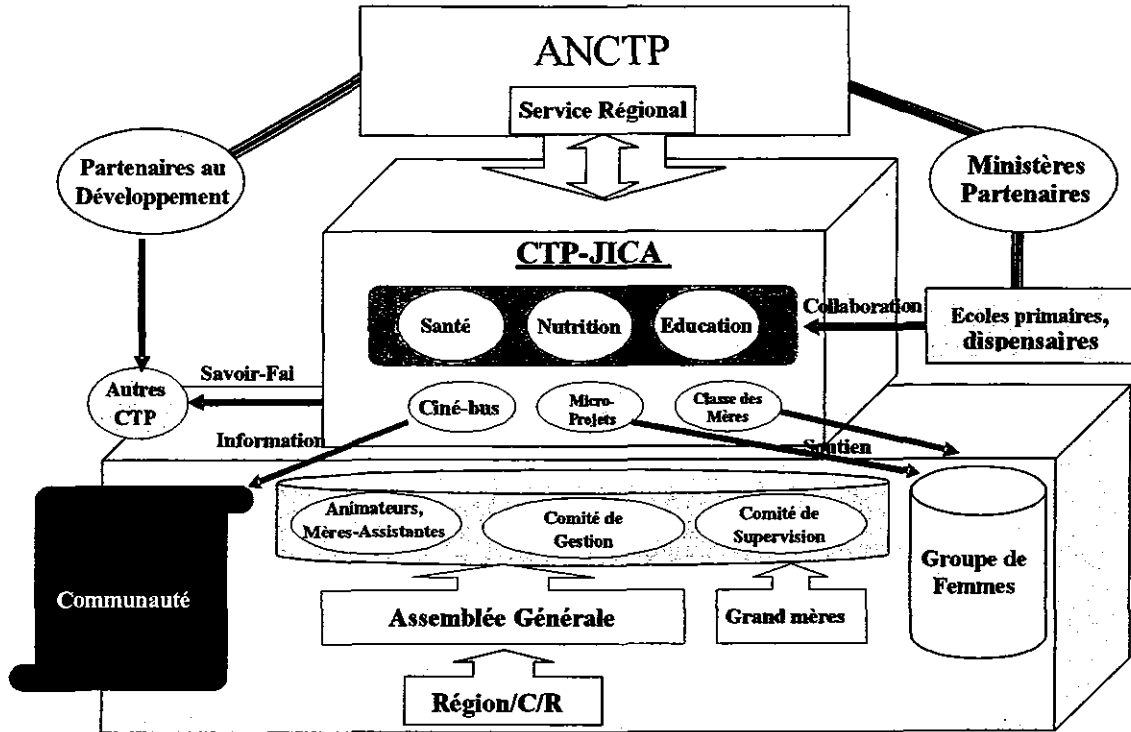
- 3) Participation communautaire active

La mise en oeuvre de la CTP prévoit la participation active de la communauté depuis la planification jusqu'à la mise en fonctionnement, en passant par la construction.

- 4) Auto-suffisance dans un contexte de coopération avec les bailleurs et les services régionaux

La viabilité financière des CTP repose au premier plan sur les droits d'inscription et les droits de scolarité mensuels recouverts auprès des parents des enfants. Les recettes issues des micro-projets sont considérées comme des revenus subsidiaires.

Figure 3 Concept de CTP de la JICA



### 3.2 Conception du Projet Pilote

Le Projet Pilote a été mis en œuvre comme décrit ci-dessous.

#### 1) Formation

Préparation du matériel de formation, formation des animateurs et mères-assistantes et des membres du Comité de Gestion.

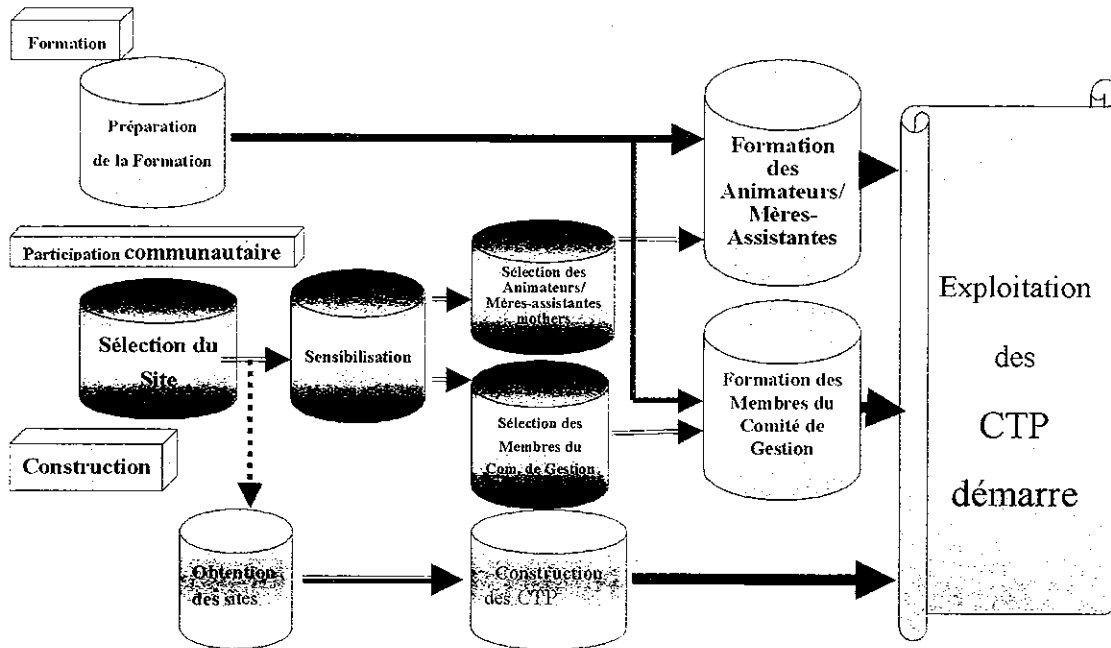
#### 2) Participation de la communauté

Le site de construction a été sélectionné en prenant conseil auprès des pouvoirs locaux et de la communauté. Un atelier de sensibilisation a été organisé à l'intention de la population locale. Les animateurs/mères-assistantes et membres du Comité de Gestion ont été sélectionnés au sein de la communauté locale.

#### 3) Construction

Les CTP ont été construites par des entrepreneurs locaux.

**Figure 4 Flux de la mise en œuvre du Projet Pilote**



### 3.3 Micro-projet et Ciné-bus

En plus des programmes ciblé sur les enfants (la nutrition, la santé et l'éducation), les micro-projects et le Ciné-bus ciblés sur la population de la communauté sont aussi mises en œuvre à la CTP.

### 3.4 Evaluation du Projet Pilote

L'Evaluation du Projet Pilote s'est faite en déterminant les effets de la CTP à l'issue de 14 mois. Les effets directs et indirects ont été énumérés comme indiqué ci-dessous.

#### (1) Effets directs

##### 1) Les effets sur les enfants

- Une plus grande discipline
- Amélioration de la santé et de la nutrition (environnement sanitaire) des enfants, notamment une meilleure prévalence de la vaccination, une meilleure connaissance de la nutrition et de la santé
- Conscience accrue des droits de l'enfant, notamment une progression dans la déclaration des naissances

2) Effets sur les mères/la famille

- Allègement de la charge de travail des mères qui sont en mesure de mieux prendre soin de leurs enfants
- Connaissances accrues en matière de santé et de nutrition
- Renforcement des liens familiaux

**(2) Effets indirects**

Participation communautaire et appropriation valorisées

Fonction de centre communautaire

**(3) Evaluation globale**

Nous pouvons récapituler l'évaluation globale de la CTP de la manière suivante:

- 1) Une approche holistique, qui est, d'une manière générale, très efficace dans le DPE, peut être réalisée dans les CTP.
- 2) Le modèle appliqué de CTP-JICA peut servir de référence pour les perspectives de développement, en matière de conception physique et de dispositif organisationnel/de mise en œuvre.
- 3) L'exploitation des CTP peut être financièrement viable.

**3.5 Leçons tirées de l'exploitation des CTP**

Plusieurs leçons ont été tirées de l'exploitation pilote des CTP. Les points majeurs sont résumés dans le Tableau suivant.



**Tableau 4 Leçons tirées de l'exploitation des CTP**

Rubriques	Leçons tirées
<p>1. Sélection du site</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A Sagna, le faible niveau de revenus domestiques a nuit à la viabilité de la CTP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de leaders communautaires et de coopératives actives est l'un des facteurs déterminants pour la viabilité des CTP.</li> <li>- L'existence d'écoles primaires et d'infrastructures sanitaires à proximité des CTP est indispensable.</li> <li>- Le niveau de revenus de la communauté doit être analysé afin de déterminer la capacité des gens à payer.</li> </ul>
<p>2. Sensibilisation et appréciation de la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour faire comprendre aux gens l'importance de la CTP, la JICA Study Team a pris l'exemple de l'expérience en matière d'organisation gestionnaire de l'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La sensibilisation et la compréhension du DPE et de la CTP sont essentiels à la viabilité des CTP.</li> </ul>
<p>3. Analyse sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les groupes ethniques étant plus diversifiés à Sintiou Maleme, la sélection des membres du Comité de Gestion a été opérée avec beaucoup d'attention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il convient de tenir dûment compte des groupes ethniques, du genre, de l'âge et autre facteurs sociaux tels que les handicaps dans la sélection des membres du Comité de Gestion.</li> </ul>
<p>4. Soutien continu de l'Etat/des bailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sintiou Malem a reçu une aide financière de la collectivité rurale qui a amélioré la viabilité financière de la CTP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fonctionnement des CTP nécessite un monitoring de l'Etat.</li> <li>- Les relations publiques sont importantes pour obtenir le soutien des partenaires au développement.</li> </ul>
<p>5. Micro-projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le moulin à farine introduit à Sagna a généré des revenus importants pour la CTP, tandis que les autres micro-projets de teinture et couture introduits sur les 3 autres sites n'ont pas répondu aux attentes.</li> </ul>	<p>Les questions suivantes ont été prises en compte dans la mise en oeuvre des micro-projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités de Micro-projet doivent impliquer autant de participants issus de la communauté que possible afin de garantir la transparence.</li> <li>- Une production rapide, y compris d'argent, est efficace pour maintenir l'intérêt et la motivation chez les gens.</li> <li>- Des conseils en matière de commercialisation et de technologie de production sont indispensables.</li> </ul>
<p>6. Bénévoles de la CTP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour prendre soin des enfants de 2 ans à la CTP, des grands-mères et du personnel auxiliaire ont participé.</li> </ul>	<p>Le soutien de bénévoles ("grands-mères") est utile pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre soin des enfants, notamment en cas de dépassement d'effectifs.</li> <li>- Prendre soin des enfants de 2 ans (initialement, la CTP ne devait pas accueillir les enfants de 2 ans)</li> </ul>

#### **4. Plan Directeur de l'amélioration de l'environnement de la petite enfance**

##### **4.1 Approche du Plan Directeur et stratégies de base**

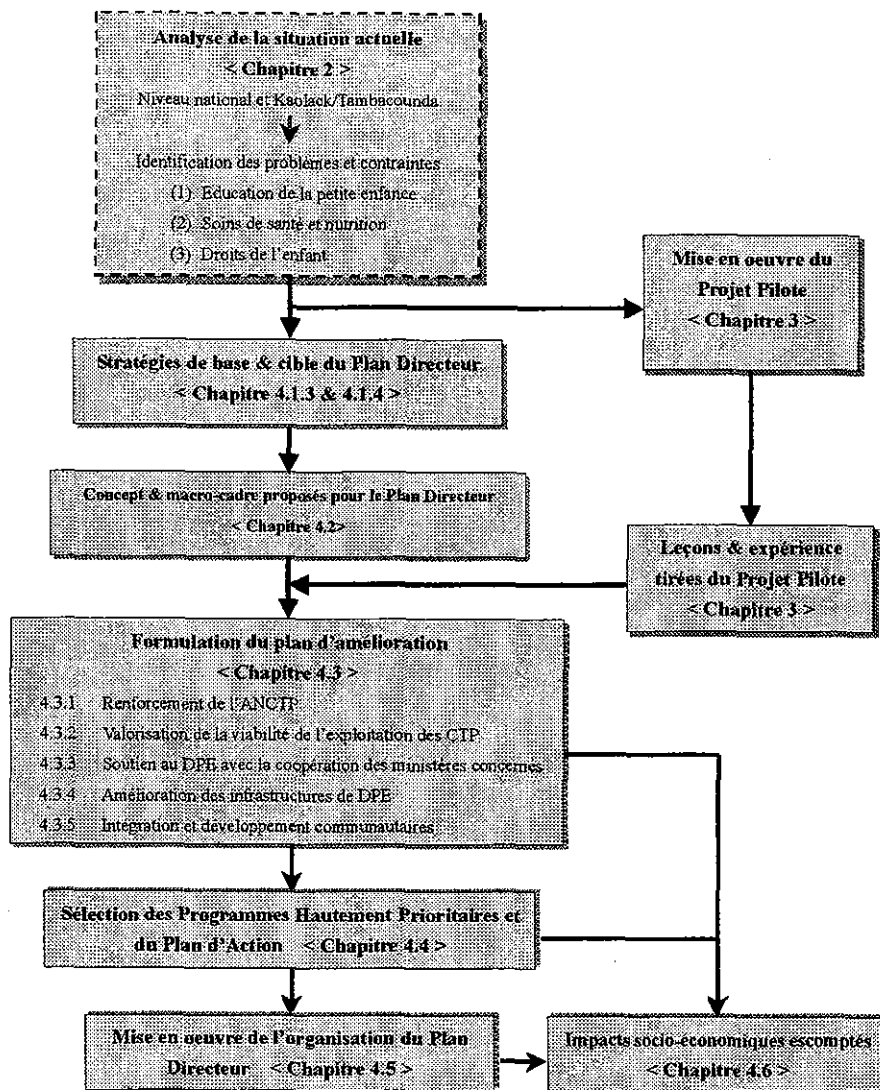
Le Plan Directeur a pour objectifs majeurs de formuler des plans visant à améliorer l'environnement de la petite enfance dans les régions de Kaolack et Tambacounda, et d'atteindre les buts de la Politique Nationale pour l'Amélioration Intégrée de la Petite Enfance (NPIECD) conformément aux stratégies mondiales se rapportant au DPE.

En vue d'atteindre ces objectifs, la construction et l'exploitation de Cases des Tout-Petits (CTP), préconisée par le Président du Sénégal et promue par l'ANCTP, ont été adoptées au titre de Projet Pilote de la présente Etude. La mise en œuvre du Projet Pilote a mis en évidence l'efficacité des CTP pour promouvoir le DPE suivant une approche holistique ainsi que leur impact positif sur l'environnement de la petite enfance. Les plans d'amélioration formulés sont ainsi essentiellement axés sur l'expansion des CTP en faveur du DPE dans les deux régions couvertes par le Plan Directeur.

En outre, le Plan Directeur propose des plans d'amélioration relatifs au développement organisationnel, au renforcement des capacités et à l'élaboration des politiques au niveau national, compte dûment tenu des aspects suivants :

- 1) Les problèmes et contraintes prévalant dans les régions de Kaolack et Tambacounda sont très similaires à ceux d'autres régions.
- 2) Il est nécessaire de formuler des plans d'amélioration au niveau national pour résoudre les problèmes et contraintes prévalant dans les régions de Kaolack et Tambacounda.

**Figure 5 Approche retenue pour la formation du Plan Directeur**

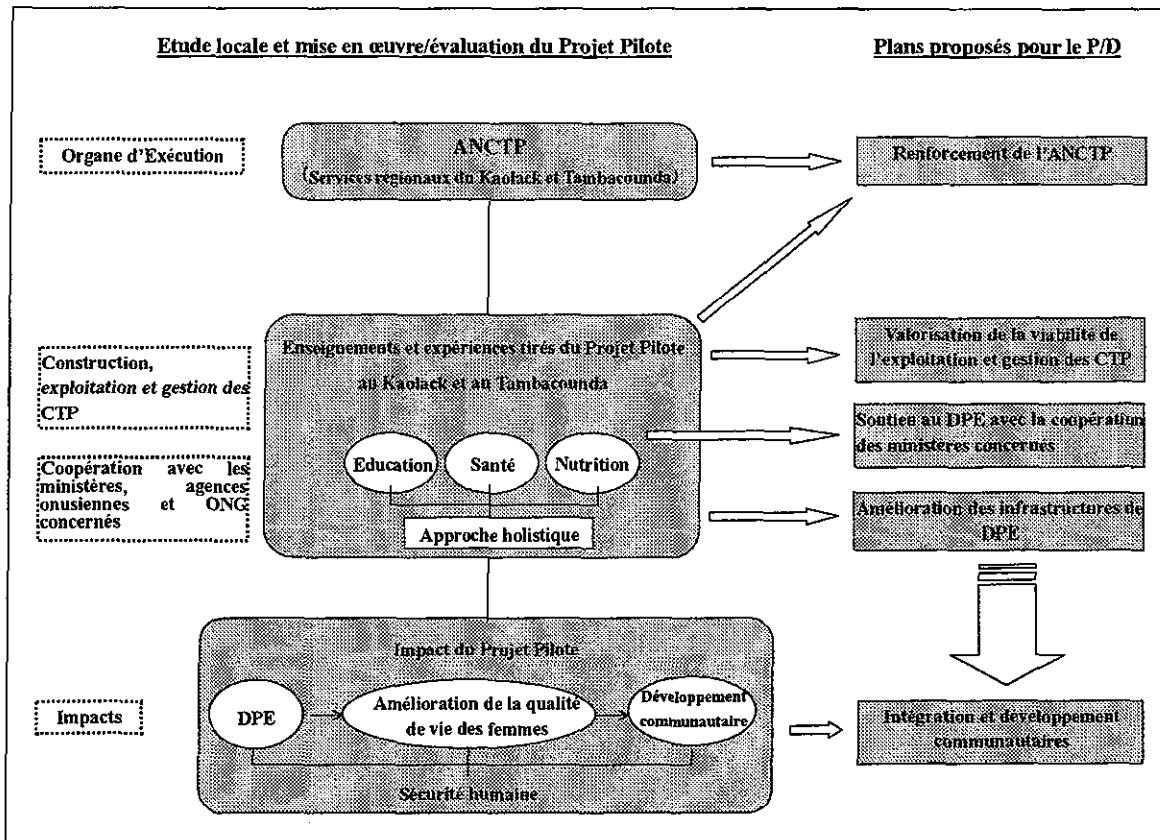


## 4.2 Concept et cadre proposés pour le Plan Directeur

Le Plan Directeur du DPE, qui met l'accent sur l'expansion des CTP sous l'égide de l'ANCTP, a été formulé conformément aux concepts suivants sur la base des leçons tirées, de l'expérience dégagée et de l'évaluation du Projet Pilote mis en œuvre dans les régions de Kaolack et Tambacounda.

La figure ci-dessous présente le processus de mise en œuvre et d'évaluation du Projet Pilote ainsi que les concepts proposés dans l'Étude pour le Plan Directeur.

Figure 6 Concept du Plan Directeur



### (1) Renforcement de l'ANCTP

A l'issue de l'examen des fonctions et tâches de l'ANCTP, sont tout d'abord proposés des plans de développement organisationnel de cet organe qui est responsable de la construction et de l'exploitation des CTP et agit en tant qu'Agence d'exécution responsable du DPE au Sénégal. En sus du développement organisationnel et du renforcement des capacités de l'ANCTP, il est en outre proposé qu'un Comité exécutif de Coordination du DPE soit instauré et que l'ANCTP y joue un rôle.

### (2) Valorisation de la viabilité de l'exploitation des CTP

A partir des enseignements et expériences tirés du Projet Pilote, des plans de valorisation de la viabilité de l'exploitation des CTP sont proposés. Pour rendre la participation de la collectivité plus efficace, il est proposé de sensibiliser la communauté, de renforcer le dispositif de formation du personnel des CTP et le système de monitoring de même que de standardiser les structures et la gestion des CTP.

### (3) Coopération avec les ministères concernés par le DPE

Outre l'initiative en faveur de l'ANCTP, la coopération avec les ministères concernés tels que le ME et le MS est indispensable pour promouvoir le DPE suivant une approche holistique

dans les CTP. En ligne avec la situation, des plans de soutien au DPE sont proposés du point de vue des ministères compétents. Il est notamment proposé d'appuyer le DPE par des plans de coopération définis faisant appel aux CTP, y compris l'acceptation de la déclaration de naissance, l'éducation en matière de santé et de nutrition par le biais des classes des mères, la vaccination et l'alphabétisation.

#### **(4) Amélioration des infrastructures de DPE**

Les infrastructures de DPE seront renforcées afin d'améliorer l'accès au DPE et sa qualité. La promotion de nouvelles constructions de CTP et l'activation des CTP existantes sont proposées. Un plan d'incitation en faveur des jardins d'enfants privés est également proposé. En outre, l'expérience et les leçons tirées de la construction et de l'exploitation des CTP seront diffusées auprès des infrastructures de DPE, dont les autres CTP, les jardins d'enfants, les cases communautaires et les daaras.

Les concepts de base du Plan Directeur consistent dans les quatre catégories d'amélioration susmentionnées. Les plans proposés contribueront cependant non seulement au DPE mais viendront aussi appuyer les activités des mères/groupes de femmes sur le plan du milieu de vie et du développement communautaire, comme mis en évidence par les résultats de l'évaluation du Projet Pilote. L'intégration et le développement communautaires seront ainsi promus d'autant suivant une approche holistique.

#### **4.3 Programmes Hautement Prioritaires**

L'année ciblée par le Plan Directeur est 2015, compte dûment tenu de la situation du DPE au Kaolack et au Tambacounda. Les Programmes Hautement Prioritaires du Plan Directeur ont été sélectionnés sur la base des critères indiqués ci-dessous. Dans la sélection des Programmes Hautement Prioritaires, les projets proposés sont intégrés dans un programme si la consolidation rend la mise en œuvre plus efficace.

- Critère 1: *Projet rapide de renforcement de l'ANCTP en tant qu'Agence d'Exécution du DPE*
- Critère 2: *Projet urgent pour l'exploitation durable des CTP*
- Critère 3: *Projet de forte demande en DPE avec le soutien des ministères concernés*
- Critère 4: *Projet d'élargissement efficace des infrastructures de CTP*

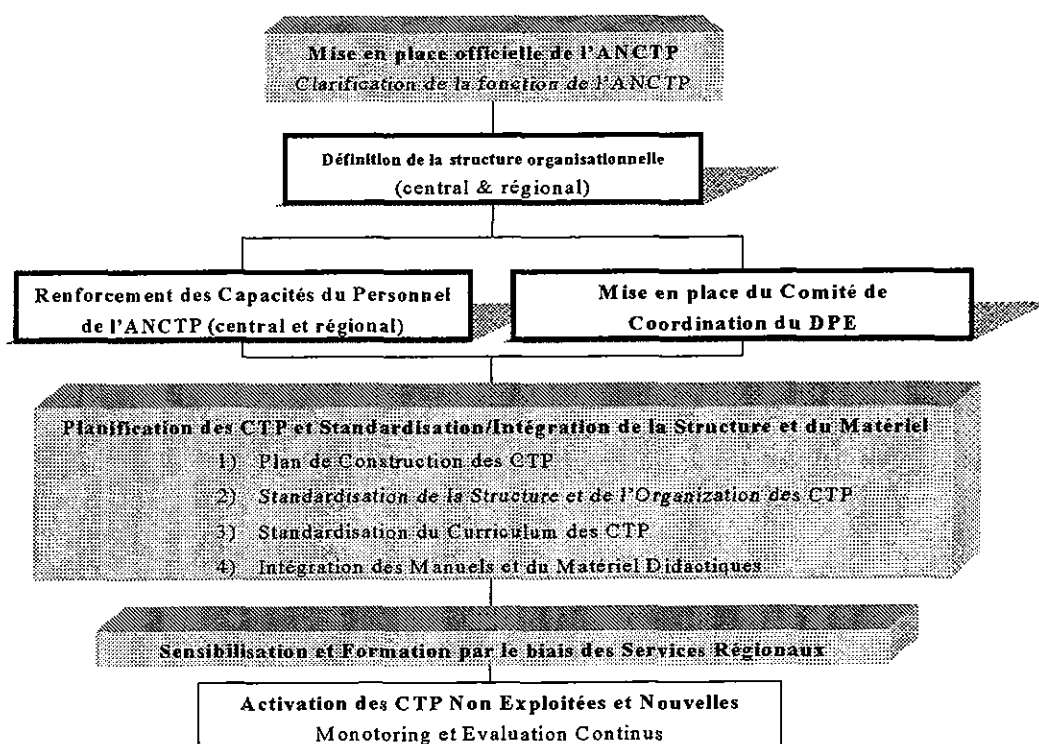
Les programmes hautement prioritaires qui suivent ont été sélectionnés sur la base des critères susmentionnés et leur présentation détaillée figure en Appendice 3.

- 1) Renforcement de l'Organisation et des Capacités de l'ANCTP
- 2) Standardisation et Intégration du Curriculum et des Manuels Didactiques des CTP
- 3) Sensibilisation de la Communauté et Formation du Personnel des CTP
- 4) Activités de soutien au DPE au moyen des CTP
- 5) Plan d'Activation et de Promotion des CTP

#### 4.4 Plan d'Action de l'ANCTP

Le schéma ci-dessous récapitule les différentes actions devant être menées principalement par l'ANCTP.

**Figure 7 : Actions à mener principalement par l'ANCTP**



#### 5. Recommandations

Il est recommandé que l'ANCTP, en étroite collaboration avec les ministères/agences compétents et les bailleurs de fonds internationaux, prenne les dispositions suivantes en vue de promouvoir le DPE à travers une mise en œuvre réussie des projets/programmes proposés.

- 1) Instauration d'une Politique Nationale de DPE et clarification des fonctions de l'ANCTP

Dans un premier de temps, la politique nationale de Développement de la Petite Enfance est à établir au Sénégal. Il conviendra dans un deuxième temps de définir les responsabilités des ministères et agences compétents. La fonction et la responsabilité de l'ANCTP doivent également être précisées par rapport aux ministères concernés.

- 2) Augmentation du budget destiné au développement de la petite enfance

Le budget actuellement alloué au DPE est infime, moins d'un pour cent (1%) du budget total de l'éducation. Il devra être porté à un niveau égal à 5-10% du budget de l'enseignement primaire.

- 3) Une meilleure coordination entre les ministères/agences compétents et les bailleurs de fonds

Compte tenu de la communication limitée entre les différents sous-secteurs, un Comité Exécutif de Coordination doit être mis sur pied d'urgence, avec la participation des ministères/agences intervenant dans le Développement de la petite Enfance. L'intégration des plans de développement et la coordination devront se faire par le canal du comité, de même que la coordination de l'assistance nécessaire fournie par les bailleurs de fonds internationaux.

- 4) Renforcement organisationnel de l'ANCTP

Suite à l'instauration juridique de l'ANCTP, sa structuration organisationnelle, tant centrale que régionale, devra être mise en place comme indiqué dans le Plan d'Action. En sus de l'organisation au niveau central (par la mise en place de six divisions), le renforcement des services décentralisés s'impose d'urgence, d'autant que la plupart des services fournis par l'ANCTP passe par le canal des services régionaux. L'ANCTP devra détacher au moins deux inspecteurs auprès de chaque service régional; ces derniers seront responsables de la sensibilisation, de la formation du personnel des CTP et du monitoring et de l'évaluation, en collaboration avec les coordinateurs et inspecteurs régionaux du préscolaire.

- 5) Extension de la CTP au titre de modèle de l'approche holistique du DPE

A travers la mise en œuvre du Projet Pilote, la CTP s'est révélée efficace pour le DPE, à travers son approche holistique. Le plan de développement de la CTP a été formulé en intégrant l'ensemble des plans connexes qui ont été élaborés par les ministères/agences compétents. Un programme d'activation des CTP existantes devra également être préparé et incorporé dans le plan de développement des CTP. Lors de la mise en œuvre, les expériences et leçons tirées du Projet Pilote devront être exploitées autant que possible.

6) Renforcement des fonctions de sensibilisation et de formation de l'ANCTP

Etant donné que la CTP est gérée par les animateurs/mères-assistantes et le Comité de Gestion nommés par la communauté, la sensibilisation des populations et la formation du personnel de la CTP sont d'une importance capitale pour la formulation des modalités de gestion de la CTP. A l'heure actuelle, le dispositif organisationnel, ainsi que les fonctions actuelles de l'ANCTP, demeurent insuffisants pour pouvoir mettre en œuvre l'expansion anticipée. Non seulement les effectifs de personnel, mais également la qualité de ce personnel, doivent être renforcés, en particulier à l'échelle régionale.

7) Nécessité de mettre en place une structure de formation du personnel de CTP

En réponse à la demande croissante en formation des animateurs/mères-assistantes et des Comités de Gestion, il conviendrait, à court terme, de mettre en place une école de formation au niveau central. Cette école fonctionnerait comme un centre de formation aux CTP, où la formation initiale et la re-formation des personnels de CTP pourraient être opérés, au même titre que la formation du personnel des structures décentralisées de l'ANCTP.

8) Renforcement du cadre d'appui à la CTP

Pour une expansion durable de la CTP, le dispositif d'appui devrait être davantage renforcé. La mise en place d'un système de monitoring et d'évaluation, après la mise en fonctionnement de la CTP, constitue une forme d'assistance pouvant être fournie par l'ANCTP, comme expérimenté dans le Projet Pilote. L'organisation d'une *fédération des CTP* semble être très efficace pour échanger les expériences et informations entre les CTP, et éventuellement valoriser la viabilité de leur exploitation. La *coordination avec les autorités régionales/la communauté rurale et les bailleurs de fonds internationaux/ONG*, en vue de la mobilisation d'une assistance supplémentaire, soit financière, soit en nature, constitue également un appui important pour la CTP.





**ETUDE  
POUR  
L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT  
DE  
LA PETITE ENFANCE  
EN  
REPUBLIQUE DU SENEGAL  
RAPPORT PRINCIPAL**

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Pages</u>
<b>Préface</b>	
<b>Lettre de transmission</b>	
<b>Carte de localisation</b>	
<b>Photos du Projet Pilote</b>	
<b>Résumé</b>	
<b>CHAPITRE 1 INTRODUCTION.....</b>	<b>I-1</b>
1.1 Contexte de l'Etude.....	I-1
1.2 Objectifs de l'Etude .....	I-2
1.3 Avancement de l'Etude et produits .....	I-2
1.4 Organisation de l'Etude.....	I-4
1.5 Structure du rapport.....	I-5
<b>CHAPITRE 2 APERCU DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE AU SENEGAL.....</b>	<b>II-1</b>
2.1 Initiatives pour le développement de la petite enfance .....	II-1
2.1.1 Les initiatives mondiales .....	II-1
2.1.2 Initiatives du Gouvernement sénégalais.....	II-3
2.1.3 Définition du développement de la petite enfance et l'Etude de la JICA.....	II-6
2.2 Situation actuelle de l'éducation préscolaire, de la santé et de la nutrition au Kaolack et au Tambacounda .....	II-9
2.2.1 Problèmes liés à l'éducation de la petite enfance .....	II-10
2.2.2 Contraintes de l'éducation de la petite enfance.....	II-12
2.2.3 Problèmes et contraintes liés à la santé et à la nutrition .....	II-15
2.2.4 Contraintes liés à la santé et à la nutrition .....	II-16
2.2.5 Problèmes et contraintes liés aux droits de l'enfant .....	II-20

2.2.6	Problèmes majeurs rencontrés par les mères .....	II-21
2.2.7	Contraintes identifiées .....	II-21
2.3	Institutions relatives aux CTP et au développement de la petite enfance .....	II-24
2.3.1	Situation actuelle .....	II-24
2.3.2	Comparaison des institutions de développement de la petite enfance .....	II-25
2.4	Vers le Plan Directeur JICA du développement de la petite enfance .....	II-28
<b>CHAPITRE 3 MISE EN ŒUVRE DES CTP ET DU PROJET PILOTE .....</b>		<b>III-1</b>
3.1	Arrière-plan et objectifs du projet pilote .....	III-1
3.2	Concept de CTP de la JICA .....	III-1
3.3	Conception du Projet Pilote .....	III-4
3.3.1	Flux de la mise en oeuvre du Projet Pilote .....	III-4
3.3.2	Choix des sites envisageables .....	III-5
3.3.3	Ateliers participatifs et sensibilisation .....	III-8
3.3.4	Organes de mise en œuvre .....	III-9
3.3.5	Structure des coûts .....	III-11
3.3.6	Recrutement du personnel .....	III-12
3.3.7	Curriculum/matériel didactique et formation .....	III-12
3.3.8	Conception des locaux des CTP .....	III-14
3.3.9	Micro-projet et Ciné-bus .....	III-16
3.4	Exploitation des CTP et monitoring .....	III-17
3.4.1	Objectifs du monitoring .....	III-17
3.4.2	Bilan d'exploitation des CTP et résultats du monitoring .....	III-18
3.4.3	Résultats de l'Etude d'Impact .....	III-25
3.5	Evaluation du Projet Pilote .....	III-34
3.6	Conditions de viabilité de la CTP .....	III-37
3.7	Leçons tirées de l'exploitation des CTP .....	III-40
<b>CHAPITRE 4 PLAN DIRECTEUR DE L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PETITE ENFANCE (REGIONS DE KAOLACK ET TAMBACOUNDA) .....</b>		<b>IV-1</b>
4.1	Approche et objectifs du Plan Directeur .....	IV-1
4.1.1	Objectifs et approche générale .....	IV-1
4.1.2	Approche du Plan Directeur .....	IV-2
4.1.3	Stratégies de base .....	IV-3
4.1.4	Cible du Plan Directeur .....	IV-4

4.2	Concept et cadre proposés pour le Plan Directeur.....	IV-7
4.2.1	Concept proposé pour le Plan Directeur.....	IV-7
4.2.2	Cadre pour le Plan Directeur proposé.....	IV-9
4.3	Plan d'amélioration du DPE.....	IV-11
4.3.1	Plan de renforcement de l'ANCTP.....	IV-11
4.3.2	Plan de Valorisation de la Viabilité de l'Exploitation des CTP.....	IV-18
4.3.3	Plan de Soutien au DPE avec la Coopération des Ministères Concernés.....	IV-27
4.3.4	Plan d'Amélioration des Infrastructures de DPE.....	IV-32
4.3.5	Plan d'Intégration et de Développement Communautaires.....	IV-39
4.4	Sélection des Programmes Hautement Prioritaires et Préparation d'un Plan d'Action.....	IV-40
4.4.1	Programmes Hautement Prioritaires.....	IV-40
4.4.2	Plan de Développement par Etapes.....	IV-41
4.4.3	Plan d'Action de l'ANCTP.....	IV-41
4.5	Organisation de mise en œuvre du Plan Directeur.....	IV-45
4.5.1	Structure organisationnelle.....	IV-45
4.5.2	Le Comité Exécutif de Coordination du Développement de la Petite Enfance (CECDPE).....	IV-46
4.6	Impacts socio-économiques escomptés.....	IV-48
4.6.1	Effets directs et indirects induits par la mise en œuvre des programmes de DPE.....	IV-49
4.6.2	Effets à long terme du DPE.....	IV-50
<b>CHAPTER 5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>		<b>V-1</b>
5.1	Conclusion.....	V-1
5.2	Recommandations.....	V-3
 <b>APPENDICE 1 LISTE DU PERSONNEL HOMOLOGUE ET DES MEMBRES DE LA JICA STUDY TEAM</b>		
 <b>APPENDICE 2 PLAN DE MISE EN ŒUVRE DESTINE AUX INSTITUTIONS PRESCOLAIRES</b>		
 <b>APPENDICE 3 PROFIL DES PROGRAMMES HAUTEMENT PRIORITAIRES</b>		

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Problèmes et contraintes de l'éducation de la petite enfance .....	II-14
Tableau 2.2	Problèmes et contraintes relatifs à la santé et à la nutrition .....	II-19
Tableau 2.3	Problèmes et contraintes touchant les droits de l'enfant.....	II-24
Tableau 2.4	Institutions de la petite enfance au Sénégal .....	II-27
Tableau 3.1	Comparaison des sites proposés pour le Projet Pilote .....	III-6
Tableau 3.2	Sites sélectionnés pour le Projet Pilote .....	III-7
Tableau 3.3	Structure de tarification des CTP.....	III-12
Tableau 3.4	Composantes du programme de formation .....	III-13
Tableau 3.5	Projets proposés dans le cadre du Micro-projet .....	III-16
Tableau 3.6	Calendrier d'exploitation des CTP durant la première année .....	III-18
Tableau 3.7	Bilan financier des CTP à l'issue de la première année (2002-2003).....	III-20
Tableau 3.8	Taux de couverture des dépenses annuelles par les recettes totales .....	III-21
Tableau 3.9	Taux de recouvrement des droits d'inscription et de scolarité .....	III-21
Tableau 3.10	Effectifs d'enfants inscrits la seconde année (Oct. 2003).....	III-22
Tableau 3.11	Droits d'inscription et de droits de scolarité mensuels .....	III-22
Tableau 3.12	Bilan financier des CTP la deuxième Année (Octobre 2003-Avril 2004).....	III-24
Tableau 3.13	Taux de couverture des dépenses totales par les recettes totales...	III-24
Tableau 3.14	Taux de recouvrement des droits d'inscription et des droits de scolarité mensuels.....	III-25
Tableau 3.15	Exploitation du Ciné-bus la seconde année.....	III-25
Tableau 3.16	Echantillons de chaque groupe ciblé par l'Etude d'Impact .....	III-26
Tableau 3.17	Impact sur les enfants issus de la CTP.....	III-33
Tableau 3.18	Avantages des enfants issus de la CTP .....	III-34
Tableau 3.19	Assistance financière fournie aux CTP.....	III-39
Tableau 3.20	Leçons tirées de l'exploitation des CTP .....	III-41
Tableau 4.1	Estimations démographiques pour 2015 au Kaolack et au Tambacounda.....	IV-5
Tableau 4.2	Cadre du Plan Directeur de l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance au Kaolack et au Tambacounda (2004 à 2015).....	IV-10
Tableau 4.3	Plan de Développement par Etapes .....	IV-44

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Flux global de l'Etude.....	I-3
Figure 1.2	Organigramme de l'Etude .....	I-5
Figure 2.1	Initiatives mondiales, initiatives du Sénégal et Etude de la JICA. ....	II-8
Figure 2.2	Initiatives du Gouvernement sénégalais et étude de la JICA .....	II-29
Figure 3.1	Concept de CTP de la JICA.....	III-3
Figure 3.2	Flux de la mise en oeuvre du Projet Pilote.....	III-4
Figure 3.3	Organigramme d'une CTP .....	III-10
Figure 3.4	Configuration et plan au sol d'une CTP.....	III-15
Figure 3.5	Impacts de la CTP sur le développement de l'enfant .....	III-27
Figure 3.6	Impacts de la CTP sur les parents.....	III-28
Figure 3.7	Performance des animateurs et des mères-assistantes .....	III-29
Figure 3.8	Matières les plus importantes enseignées en CTP.....	III-30
Figure 3.9	Contributions majeures des participants .....	III-31
Figure 3.10	Rôles majeurs du Comité de Gestion de la CTP .....	III-32
Figure 3.11	Contributions majeures des participants .....	III-33
Figure 4.1	Approche retenue pour la formulation du Plan Directeur.....	IV-2
Figure 4.2	Concept du Plan Directeur .....	IV-8
Figure 4.3	Actions à mener principalement par l'ANCTP .....	IV-43
Figure 4.4	Organigramme proposé pour le Comité Exécutif du DPE.....	IV-46
Figure 4.5	Impacts socio-économiques de la mise en oeuvre des plans d'amélioration proposés.....	IV-48

## LISTE DES ENCADRES

Encadré 2.1	Initiatives des partenaires au développement en matière de petite enfance .....	II-7
Encadré 3.1	Aspects supplémentaires pris en compte dans la sélection des sites .....	III-8
Encadré 3.2	L'avenir des enfants est aussi important que l'eau .....	III-9
Encadré 3.3	Formation efficace par la vie en communauté .....	III-13
Encadré 3.4	Prise en compte des handicapés dans la conception de la CTP.....	III-15
Encadré 3.5	Effets des micro-projets .....	III-16
Encadré 3.6	Le jour du Ciné-bus .....	III-17
Encadré 3.7	Activités du Groupe de Femmes destinées à soutenir l'exploitation des CTP .....	III-18
Encadré 3.8	La CTP comme centre de diffusion d'informations auprès de la communauté .....	III-36
Encadré 3.9	Aide financière de la part des pouvoirs locaux et leur approche...	III-39

## Abréviations et Acronymes

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
ADPES	Association pour une Dynamique de Progrès Economique et Social
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ANCTP	Agence Nationale des Case des Tout-Petits (l'ANCTP est l'agence homologue à la fin de l'Etude. L'Etude a commencé avec le MFPE (Ministère de la Famille et de la Petite Enfance), devenu le MEPCTP (Ministère de l'Education Préscolaire et des CTP), puis le MPECTP (Ministère de la Petite Enfance et des CTP.)
ARI	Infections Respiratoires Aiguës
ASC	Agent Sanitaire Communautaire
BASIC	Soutien fondamental à l'institutionnalisation de la survie de l'enfant
BCG	Vaccin anti-Bacille de Calmette et Guérin
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BIT	Bureau International du Travail
CADASTRE	Bureau du Cadastre
CCF	Christian Children Fund
CECDPE	Comité Exécutif de Coordination du Développement de la Petite Enfance
CEDAW	Comité pour l'Elimination de la Discrimination à l'égard des Femmes
C/G	Comité de Gestion
CLM	Cellule Nationale de Lutte contre la Malnutrition
C/R	Communauté Rurale
CRC	Convention relative aux Droits de l'Enfant
C/S	Comité de Supervision
CTM	Comité Technique de Mise en Œuvre des Programme et Projets de Développement de la Petite Enfance
CTNS	Cellule Technique Nutrition-Santé
CTP	Case des Tout-Petits
DCT	Vaccin antidiphthérique, antitétanique et anticoquelucheux
DFA	Cadre d'action de Dakar

DPE	Développement de la petite enfance
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECCE	Soins et éducation de la petite enfance
ECPAT	<i>End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes</i> (Mettre un terme à la prostitution et la pornographie infantiles et au trafic d'enfants à des fins sexuelles)
EFEP	Ecole de Formation des Enseignants du Préscolaire
EGM.BTV	Entreprise Générale de Métallurgie Batiments-TP-Vidange
EMIS	Système Informatisé de Gestion de l'Education
ENDA-TM	Environnement, Développement et Action dans le Tiers Monde
EPE	Education de la petite enfance
ESEC	Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales
ESIS	Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de Santé
FDEA	Femme, Développement et Entreprises en Afrique
GDJ	Gouvernement du Japon
GDS	Gouvernement du Sénégal
GMFC	Mouvement Mondial en faveur des Enfants
HIV	Virus de l'Immunodéficience Humaine
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
IVO	Indicateur Vérifiable Objectivement
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LBW	Insuffisance pondérale à la naissance
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction (Detention and Correction House)
ME	Ministère de l'Education
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFDSSN	Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale
MFPET	Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJ	Ministère de la Justice
MPE	Malnutrition Protéo-Calorique
MPPHC	Ministère du Patrimoine Public, de l'Habitation et de la Construction
MPHPA	Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement
M/R	Minutes de la Réunion



MS	Ministère de la Santé
MSP	Ministère de la Santé et de la Prévention
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NPIECD	Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance
OC	Organisation Communautaire
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODM	Objectifs de développement du millénaire
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPV	Vaccin anti-polio oral
ORT	Thérapie de la déshydratation orale
PAM	Programme alimentaire mondial
PCIME	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PDEF	Plan Décennal d'Education et de Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé et de l'Action Sociale
PF	Planning Familial
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire et Social
PRDE	Plan de Développement Educatif pour la région
SdV	Source de Verification
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience acquis
SIP	Programmes d'Investissement Sectoriels
SMI	Santé maternelle et infantile
SPP	Points de fourniture de services
SSP	Soins de Santé Primaires
TCI	Troubles dues à une carence en iode
TDI	Troubles dues aux Déficiences en Iode
TMI	Taux de mortalité infantile
TMM	Taux de mortalité maternelle
TFR	Fécondité cumulée
TMM5	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URBANISME	Service Régional du Ministère de l'Urbanisation et du Développement des Territoires
USAID	Agence Américaine pour le Développement Internationale

WCEFA                      Conférence mondiale sur l'éducation pour tous  
WEF                         *Forum mondial sur l'éducation*

**Unités**

m                            mètre  
km                          kilomètre  
km<sup>2</sup>                        kilomètre carré  
ha                           hectare  
kg                           kilogramme  
%                            pourcentage

**Devises**

FCFA                      Franc(s) de la Communauté Financière d'Afrique, devise  
                                 del'Afrique occidentale  
US\$                         Dollar des Etats-Unis

### Glossaire

TERMINOLOGIE	SIGNIFICATION COURAMMENT ACCEPTEE
<b>Terminologie des CTP</b>	
Animateur (Animateur Polyvalent)	Personnel enseignant des CTP, également chargé des classes des mères, recruté au sein de la communauté locale. Niveau de scolarisation: au moins le niveau lycée.
Mère-assistante	Personnel enseignant assistant des CTP, également chargé des classes des mères, recruté au sein de la communauté locale. Doit être titulaire d'un diplôme du primaire.
Ciné-bus	Une Land-Rover équipée d'un matériel de visionnage cinématographique fournie par le Bureau de la JICA au Sénégal. Le ciné-bus se rend sur le site des CTP une fois par mois.
Daara	Une sorte d'école où le Coran est enseigné.
Marabout	Leader musulman
Talibés	Enfants étudiant le Coran dans les Daaras. Certains enfants y sont pensionnaires tandis que d'autres sont externes. Les Talibés ne sont pas nécessairement des mendiants.
Réunion d'échange	Réunion de personnel des CTP
Comité de Supervision	Comité consultatif sur l'exploitation des CTP. Les membres comprennent généralement le chef du village, l'instituteur de l'école primaire, l'infirmière et le leader du groupe de femmes. Le comité traite les problèmes de recouvrement des droits de scolarité et autres questions que le Comité de Gestion ne peut pas résoudre. Les membres sont des bénévoles.
Assemblée Générale	Réunion annuelle sur la gestion des CTP. Le rapport d'activité et le plan de l'année suivante y sont débattus. Les membres du Comité de Supervision et du Comité de Gestion sont élus par l'Assemblée Générale.
Comité de Gestion	Un comité de six membres chargé de recouvrer les droits de scolarité, de la comptabilité et de la gestion d'une CTP à titre bénévole.
<b>Terminologie liée aux stratégies mondiales</b>	
Cadre d'action de Dakar (DFA)	Le DFA a été convenu lors du Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en 2000.
Education pour Tous (EFA)	La déclaration adoptée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous qui s'est tenue à Jomtien (Thaïlande en 1990)
Développement de la Petite Enfance (DPE)	Approche exhaustive des politiques et programmes relatifs aux enfants de la naissance à l'âge de huit ans en vue de protéger le droit de l'enfant à développer ses capacités cognitives, émotionnelles, sociales et physiques.
Education de la Petite Enfance (EPE)	Activités éducatives dispensées avant l'enseignement primaire. Le Ministère de l'Education en est responsable dans le cas du Sénégal.
Education et Soins de la Petite Enfance (ECEC)	La fonction de soins de l'enfant vient s'ajouter à l'EPE. L'UNESCO utilise cette terminologie.
Taux de mortalité infantile	Le taux de mortalité infantile est le rapport entre le nombre d'enfants qui meurent avant l'âge de un an pour 1 000 naissances

	vivantes dans une année donnée. (Banque Mondiale)
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est le taux de probabilité selon lequel un nouveau-né mourra avant l'âge de 5 ans. (Banque Mondiale)
Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)	A partir de la stratégie de nouveau développement du DAC ces objectifs ont été convenus lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2000 (Sommet du Millénaire). Les objectifs d'ici 2015 sont les suivants: (1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim, (2) Assurer l'éducation primaire pour tous (3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (4) Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans (5) Améliorer la santé maternelle (6) Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (7) Assurer un environnement durable, et (8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.
<b>Terminologie liée à la santé</b>	
Agent Sanitaire Communautaire (ASC)	L'ASC est un agent sanitaire communautaire choisi par la communauté et formé pour travailler dans la Case de Santé.
Poste de Santé	Le Poste de Santé est une infrastructure sanitaire située dans la Communauté Rurale. Il relève du district sanitaire supervisé par le médecin en chef et peut assurer des traitements de base.
Case de Santé	La Case de Santé est plus petite et moins compétente que le Poste de Santé. Un ASC y dispense des soins mineurs.
<b>Autres</b>	
Décentralisation au Sénégal	Suite à l'adoption de la nouvelle législation sur la décentralisation en 1996, le Gouvernement sénégalais a consenti de sérieux efforts pour réaliser l'autonomie des pouvoirs locaux, notamment en milieu rural, et assurer les moyens financiers de manière à ce que l'Etat puisse jouer son rôle économique.
Groupes ethniques majeurs au Sénégal	Wolof 43,3%, Pular 23,8%, Serer 14,7%, Jola 3,7%, Mandinka 3% Les Wolofs sont le groupe ethnique majeur au Kaolack, tandis que l'ethnicité est plus diversifiée (quoique les Mandinka et les Pular soient majoritaires) dans la région du sud-est, où est située le Tambacounda.
Principaux groupes de femmes au Sénégal	Les activités des groupes de femmes, tels que les associations mutuelles ou de détaillants, sont réputées pour leur dynamisme et assurance au Sénégal, notamment dans le domaine de la génération de revenus. Il existe quelques groupes actifs au Kaolack et au Tambacounda.
Matrone	La matrone (sage-femme traditionnelle, TBA) assiste traditionnellement les accouchements au niveau de la communauté.

Source: Etude de la JICA, JICA, UNICEF, BANQUE MONDIALE



## CHAPITRE 1 INTRODUCTION

### 1.1 Contexte de l'Etude

Le Gouvernement du Sénégal (GDS) a entrepris la mise en œuvre de l'approche holistique en construisant l'infrastructure nécessaire, dont notamment la construction de Cases des Tout-Petits (CTP), cela en vue d'améliorer l'environnement socio-économique et physique de la petite enfance et de promouvoir ce secteur. Le GDS a ainsi demandé au Gouvernement du Japon (GDJ) de mener "l'Etude sur l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance au Sénégal" (l'Etude) conformément aux lois et réglementation en vigueur au Japon.

En réponse à cette requête, le GDJ a décidé de mener l'Etude, et a désigné l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), l'agence officielle responsable de la mise en œuvre des programmes de coopération technique du GDJ pour entreprendre l'Etude, en collaboration avec les autorités sénégalaises compétentes. Une Mission Préparatoire avait été envoyée par la JICA du 28 juillet au 12 août 2001 pour préciser le champ de l'étude. L'Equipe de la Mission Préparatoire a mené des investigations dans la zone de l'Etude et a eu une série d'entretiens avec les autorités sénégalaises. Sur la base de cette Etude Préparatoire, un Procès-verbal de Réunion a été élaboré relativement à la délimitation du champ de l'Etude et fait l'objet d'un accord entre le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance (MFPE), le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Equipe de la Mission Préparatoire, le 9 août 2001.

Dans le Procès-verbal, le MFPE s'est engagé à agir en qualité de contrepartie représentant le GDS et également en qualité d'organe de coordination en relation avec les autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales concernées, en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Etude. Il a également été arrêté qu'un Comité de Pilotage serait mis sur pied, en vue de mettre en œuvre l'Etude avec efficacité. Le Comité serait présidé par le Directeur de Cabinet du MFPE et serait constitué des directeurs de cabinets et des cadres supérieurs des ministères et autres agences compétentes.

Pour la mise en œuvre de l'Etude, la JICA s'est adjoint les services de *KRI International Corporation* et a désigné la JICA Study Team pour conduire l'Etude.

## **1.2 Objectifs de l'Etude**

Les zones ciblées par l'Etude sont les régions de Kaolack et Tambacounda situées au Sénégal.

Les objectifs de l'Etude étaient:

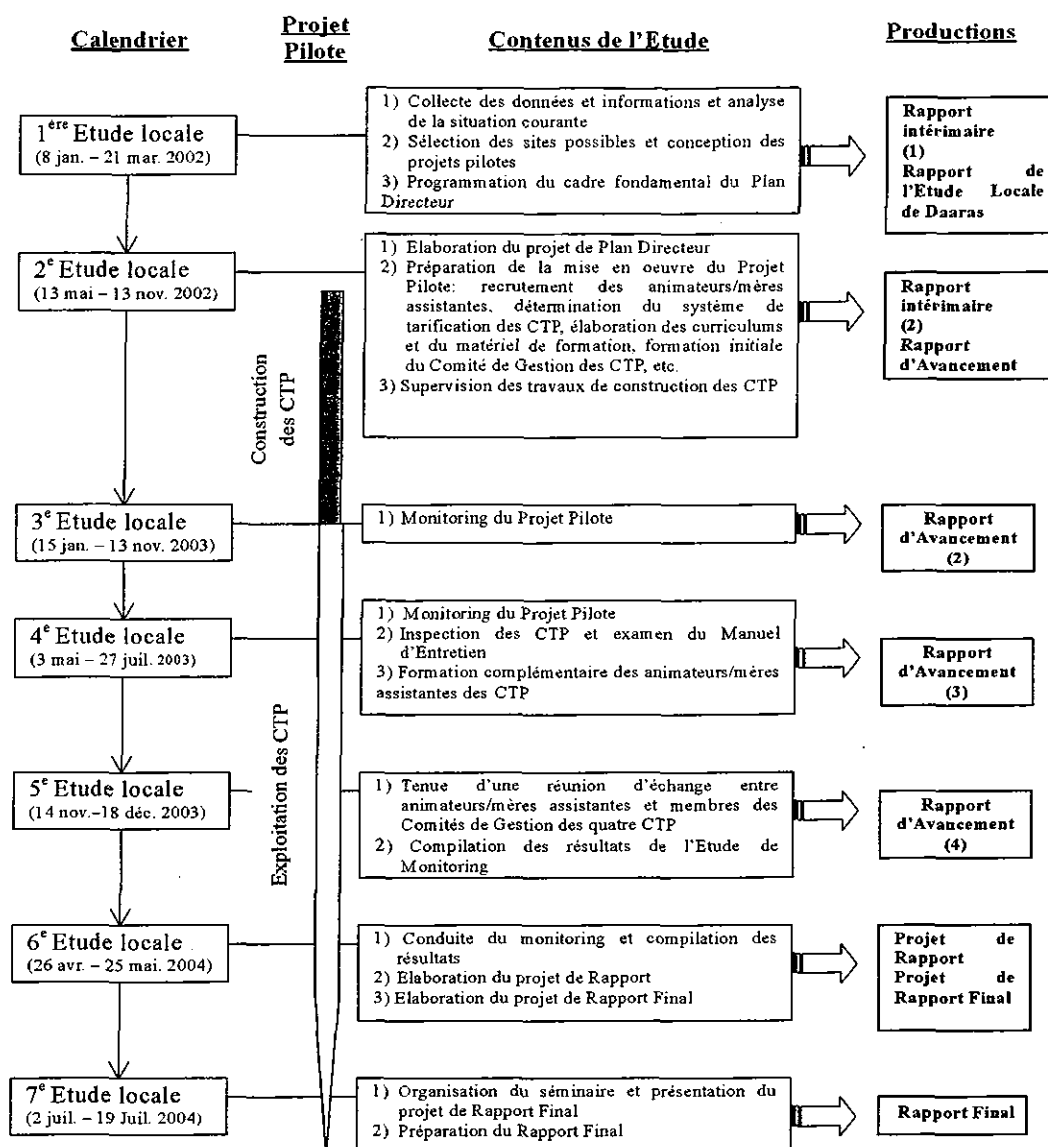
- Formuler un Plan Directeur pour l'amélioration de l'environnement de la petite enfance dans les régions de Kaolack et Tambacounda; et
- Effectuer, par le biais de l'étude, un transfert de compétences en faveur des homologues sénégalais portant sur 1) le savoir-faire en matière d'exploitation durable des CTP ; et 2) l'élaboration du plan de valorisation.

## **1.3 Avancement de l'Etude et produits**

Suite aux travaux préparatoires effectués au Japon, les investigations locales menées dans le cadre de cette Etude ont démarré à partir du 8 janvier 2002. Nous avons d'abord procédé à une présentation du Rapport de Commencement, le 22 janvier à Dakar, avec la participation des membres du Comité de Pilotage, des représentants du MFPE, ministères/agences gouvernementales concernés, ainsi que des organismes internationaux et organisations non gouvernementales conviés. Des séminaires similaires ont été organisés au Kaolack et au Tambacounda durant les mois de janvier et février 2002.

Depuis, nous avons effectué sept études locales dans le cadre de la présente Etude. Les calendriers, principaux contenus et produits en sont récapitulés en Figure 1.1.

Figure 1.1 Flux global de l'Etude



Les documents répertoriés à droite de la figure ci-dessus constituent les produits réalisés dans le cadre de chaque étude locale. Outre ces rapports, l'Etude a permis d'élaborer les Manuels suivants : Manuel de l'Approche Communautaire, Manuel de Sensibilisation aux CTP, Manuel de Sensibilisation et d'Exploitation pour les Comités de Gestion des CTP, Manuel d'Entretien des CTP, Règlement des Comités de Gestion des CTP, Manuel de Gestion des Micro-Projets à l'usage des Animateurs des Cases des Tout-Petits et cinq Guides de Formation des Animateurs des CTP (Droits de l'Enfant, Education, Hygiène, Nutrition et Education des Enfants Handicapés).



## 1.4 Organisation de l'Etude

Le Comité de Pilotage a été mis sur pied dans la perspective d'une mise en œuvre efficiente de l'Etude. Présidé par le Directeur de Cabinet du MFPE, les membres du Comité sont les directeurs et hauts fonctionnaires des ministères/agences et collectivités locales du Sénégal. La liste des membres du Comité de Pilotage est présentée ci-dessous:

- 1) Ministère de la Famille et de la Petite Enfance
- 2) Ministère de l'Economie et des Finances
- 3) Ministère de l'Education
- 4) Ministère de la Santé et de la Prévention
- 5) Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
- 6) Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail
- 7) Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
- 8) Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale
- 9) Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique
- 10) Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
- 11) Ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs
- 12) Gouvernance de Kaolack
- 13) Gouvernance de Tambacounda

L'Etude a été menée par la JICA Study Team, en étroite collaboration avec ses homologues, les agents du MFPE (devenu ANCTP). La Study Team a présenté l'état d'avancement et les résultats de l'Etude lors des séminaires de présentation et ateliers. Les remarques et suggestions formulées lors de ces sessions ont été répercutées dans les rapports. La liste du personnel homologue et des membres de la JICA Study Team est jointe en Appendice 1.

Le Comité Consultatif de la JICA, basé au siège de la JICA à Tokyo dans le but de suivre les résultats de l'Etude, a fréquemment examiné les résultats et l'état d'avancement de l'Etude. Le Comité Consultatif de la JICA est composé comme suit:

Mme Yumiko TANAKA: Chef du Comité Consultatif de la JICA, Conseiller spécial en Genre et Développement, Institut de la Coopération Internationale, JICA

Mme Mitsuko KAMINAGA: Expert en éducation, Ministère de l'Education, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie.

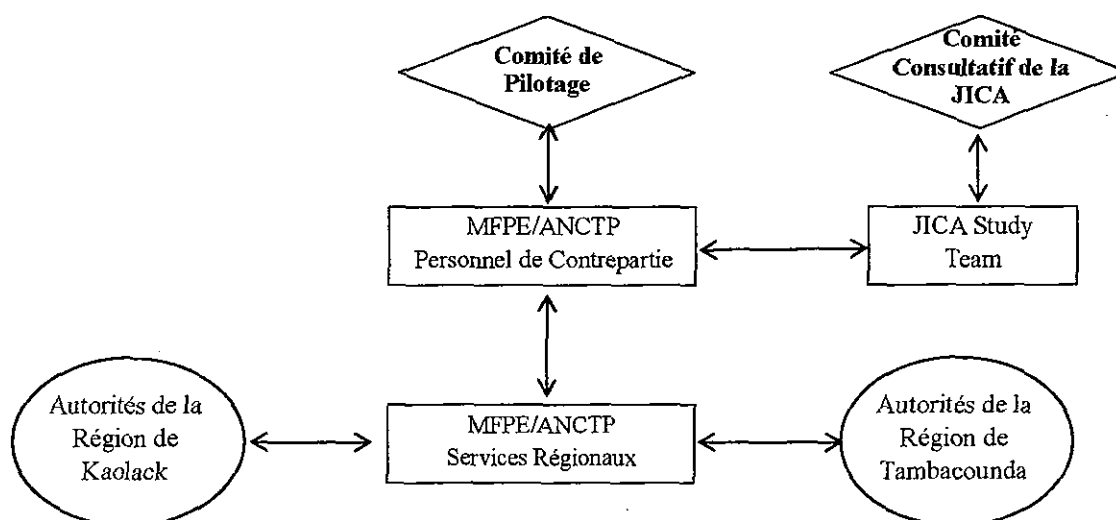
M. Toshio MURATA: Conseiller spécial en Bien-Etre de l'Enfant, Institut de la Coopération Internationale, JICA (jusqu'en mars 2003)

Dr. Hiroko HARA: Professeur, Faculté des Arts Libéraux, University of the Air (jusqu'en mars 2002)

L'Etude a également fait l'objet d'un soutien de la part des services et autorités des régions de Kaolack et Tambacounda.

La structure globale de mise en œuvre de l'Etude est récapitulée par la figure 1.2.

Figure1.2 Organigramme de l'Etude



### 1.5 Structure du Rapport

Le présent rapport comporte cinq chapitres: Chapitre 1 Introduction; Chapitre 2 Aperçu du Développement de la Petite Enfance au Sénégal, Chapitre 3 Fonctionnement des CTP et Mise en Œuvre du Projet Pilote; Chapitre 4 Plan Directeur de l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance; et Chapitre 5 Conclusions et Recommandations.

A la suite du présent chapitre introductif, le Chapitre 2 traite des initiatives mondiales prises en faveur de la petite enfance, suivi de celles du Gouvernement du Sénégal ainsi que des programmes des partenaires au développement relatifs au Sénégal. Deuxièmement, la situation actuelle de la petite enfance (éducation pré-scolaire, santé et

nutrition, et droits des enfants) est examinée. Enfin, est abordée la manière dont l'Etude de la JICA sur le développement de la petite enfance (la présente étude) recoupe les initiatives prises à l'échelle mondiale et les initiatives du Gouvernement sénégalais.

Le Chapitre 3 présente les concept et flux de la mise en œuvre du Projet Pilote. Il définit d'abord le concept de CTP et traite dans un second temps du processus de mise en œuvre. Les résultats du monitoring et de l'Etude d'Impact se rapportant au Projet Pilote sont récapitulés conjointement à l'évaluation des effets induits par ce dernier. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du Projet Pilote ont été incorporés dans le Plan Directeur.

Le Chapitre 4 propose le Plan Directeur de l'Amélioration de l'Environnement de la Petite Enfance. La première partie de ce chapitre présente les objectifs du Plan Directeur et l'approche retenue. La seconde partie présente le concept et le cadre proposés pour le Plan Directeur, suivi des parties présentant les plans de renforcement de l'ANCTP, d'amélioration de la durabilité de l'exploitation des CTP, de soutien au Développement de la Petite Enfance par la coopération des ministères compétents, en améliorant les infrastructures de Développement de la Petite Enfance et en promouvant le développement des collectivités. Ensuite, des programmes prioritaires ont été sélectionnés pour la mise en œuvre précoce du Développement de la Petite Enfance et un Plan de Développement étalé sur plusieurs Etapes a été formulé. Un Plan d'Action de l'ANCTP et l'organe de mise en œuvre des projets/programmes proposés sont également décrits dans ce chapitre. Le chapitre 4 se termine par une évaluation des impacts socio-économiques directs et indirects du Plan Directeur proposé de même que ses effets à long terme.

Le Chapitre 5 tire les conclusions de l'Etude et formule les recommandations relatives à la poursuite de l'amélioration de l'environnement de la petite enfance au Sénégal.

## CHAPITRE 2 APERÇU DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE AU SENEGAL

Le présent Chapitre décrit tout d'abord les initiatives mondiales prises en matière de développement de la petite enfance, suivi de celles du Gouvernement sénégalais ainsi que les programmes des partenaires au développement se rapportant au Sénégal. Dans un second temps, la situation actuelle de la petite enfance dans les régions de Kaolack et Tambacounda (éducation préscolaire, santé et nutrition, et droits de l'enfant) est examinée. Enfin, est abordée la manière dont l'Etude de la JICA recoupe les initiatives mondiales et celles du Gouvernement sénégalais.

### 2.1 Initiatives pour le développement de la petite enfance

#### 2.1.1 Les initiatives mondiales

Nombre de partenaires au développement, dont l'UNICEF, l'UNESCO et la Banque mondiale, ont, depuis les années 90, intensifié leurs programmes de développement en faveur de la petite enfance. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989), la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (1990) et le Forum mondial sur l'éducation (2000) ont pris note de l'importance du développement de la petite enfance. Les grandes questions ayant fait l'objet d'un accord lors de ces réunions sont résumées ci-dessous.

#### (1) Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant – 1989 (CRC)

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été organisée en 1989. Elle comporte 54 articles se rapportant aux droits de l'enfance. Les deux articles suivants<sup>1</sup> forment la base de l'intervention au niveau de la petite enfance.

##### *Article 6:*

1. *Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.*
2. *Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.*

##### *Article 18:*

1. *Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au*

---

<sup>1</sup> La Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant (1989), site Internet de l'UNESCO

*premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.*

2. *Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.*
3. *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.*

En sus des deux articles susmentionnés, plusieurs autres touchent au développement de la petite enfance. Il s'agit de ;

l'Article 7 - Déclaration de naissance

l'Article 24 - Santé et la nutrition des enfants, la mortalité des bébés et des enfants en bas âge, et aux soins de santé pré-natale et post-natale de la mère

l'Article 28 - Droit de l'enfant à l'éducation

l'Article 29 - L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, et inclure à l'enfant respect des droits de l'homme et ses parents.

l'Article 30 - Droit d'employer sa propre langue

l'Article 31 - Droit de participer aux loisirs et les activités culturelles et récréatives.

Le Sénégal a ratifié la CRC en 1990.

## **(2) Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (WCEFA)- 1990**

En mars 1990, la communauté internationale de l'éducation s'est réunie à Jomtien, (Thaïlande). Elle y a adopté la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (connue sous le nom de Déclaration de Jomtien ou WCEFA). L'Article 5 de la Déclaration note que *l'éducation commence dès la naissance*. Elle affirme que la petite enfance constitue un domaine de l'éducation qui doit figurer dans la politique nationale. Le Gouvernement sénégalais fut l'un des signataires immédiats de la Déclaration de Jomtien.

### **(3) Forum mondial sur l'éducation (WEF) tenu à Dakar - 2000**

La communauté de l'éducation s'est de nouveau réunie à Dakar pour le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Jomtien. Le Cadre d'action de Dakar (DFA) y a été convenu. Le premier des six buts est consacré à la petite enfance; élargir et améliorer l'ensemble des soins et de l'éducation relatifs à la petite enfance, concernant notamment les enfants les plus vulnérables et désavantagés<sup>2</sup>. Ce but a été énoncé sans objectif quantitatif ni période définie<sup>3</sup>. Les gouvernements ont cependant été instamment priés d'élargir l'accès au développement de la petite enfance, d'en améliorer la qualité et d'en assurer l'équité.

### **(4) Objectifs et cibles de développement du Millénaire -2000**

Le Sommet du Millénaire des Nations Unies (2000) a adopté la Déclaration du Millénaire et les Objectifs de développement du millénaire (ODM). Parmi les huit objectifs à atteindre d'ici 2015, trois, de manière directe ou indirecte, touchent au développement de la petite enfance. Ces trois objectifs et leurs cibles sont indiqués ci-dessous.

**Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous** Cible 3: Donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.<sup>4</sup>

**Objectif 4: Réduire la mortalité infantile** Cible 5: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

**Objectif 5: Améliorer la santé maternelle** Cible 6: Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

## **2.1.2 Initiatives du Gouvernement sénégalais**

### **(1) Initiatives du Gouvernement**

Abdoulaye Wade est devenu Président du Sénégal en 2000. A la suite de ses nombreux voyages à l'étranger, le Président a fait du développement de la petite enfance une priorité. Le Président a en personne conçu le modèle de CTP et fait preuve d'un engagement ferme, demandant ainsi l'aide de la JICA en vue d'une assistance technique.

<sup>2</sup> Cadre d'action de Dakar, l'Education pour tous: tenir nos engagements collectifs (2000) Source : UNESCO.

<sup>3</sup> Sur les 6 objectifs, 2015 est l'année ciblée pour les suivants (ii) accès à l'enseignement obligatoire et gratuit, (iv) alphabétisation des adultes, et (v) éliminer les disparités entre les sexes.

<sup>4</sup> Mener à terme le cycle d'enseignement primaire peut être considéré comme l'"issue" de l'intervention au niveau du développement de la petite enfance.

Le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance a été créé en 2001. Au terme de plusieurs remaniements ministériels fut mise sur pied en 2004 l'Agence Nationale des Cases des Tout-Petits (ANCTP). Le Décret présidentiel relatif à l'ANCTP a été émis le 2 juin 2004. L'ANCTP est une agence placée sous la juridiction de la Présidence. Elle devrait bénéficier d'une autonomie accrue en termes de planification et mise en œuvre des interventions en matière de développement de la petite enfance. L'ANCTP prépare actuellement la Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal (NPIECD). La quatrième version est désormais disponible<sup>5</sup>. Son orientation majeure est présentée ci-dessous.

1. Création d'un cadre institutionnel pour intégrer l'ensemble des activités se rapportant au développement de la petite enfance
2. Amélioration de l'accès aux institutions de la petite enfance
3. Promotion d'un système national de renforcement des capacités des parents et familles
4. Création d'un système de protection de la petite enfance
5. Elaboration d'un programme de communication, mise en réseau et partenariats autour du développement de la petite enfance
6. Mécanisme de financement des activités en faveur de la petite enfance
7. Amélioration de la qualité des services relatifs au développement de la petite enfance

## **(2) Programmes de développement de la petite enfance des partenaires au développement au Sénégal**

### **1) L'UNICEF**

Concernant la petite enfance, l'UNICEF prête assistance dans les trois domaines suivants. En premier lieu, elle apporte un soutien au gouvernement dans la formulation de la Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal (NPIECD) susmentionnée. L'UNICEF apporte également un appui à la formation des animateurs et mères-assistantes des CTP. Outre le programme de CTP, l'UNICEF œuvre dans l'éducation parentale (*Renforcement de la capacité de famille*). L'objectif est de garantir les

---

<sup>5</sup> Document de Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance au Sénégal (*National Policy for Integrated Early Childhood Development of Senegal*), Projet III, version 4 (2004), Equipe de Planification de la Politique Nationale de la Petite Enfance.

connaissances, les attitudes et les pratiques des parents et des collectivités pour la survie, le développement et la protection de la petite enfance. L'UNICEF oeuvre en bonne entente avec la JICA Study Team.

2) L'UNESCO

L'UNESCO a prêté son assistance dans la construction de trois CTP à Yade, Poppinguine Serere et Poppinguine Escale dans la région de Thiès. L'UNESCO a également participé à la préparation de la NPIECD.

3) Le groupe de la Banque mondiale

La Banque mondiale prête assistance au secteur de la petite enfance en assurant la formation des inspecteurs d'académie et des coordinateurs régionaux. La formation comprend des voyages d'étude (avec le Luxembourg) et des modules de formation.

4) Le Programme alimentaire mondial (PAM)

Conformément au programme du pays, le PAM fournit des farines destinées à confectionner des en-cas pour les CTP de cinq régions, à savoir Dakar, Kaolack, Fatick, Tambacounda et Kolda. Les quatre CTP de la JICA ont été incluses parmi les bénéficiaires. Un enfant reçoit 20 grammes de sucre et 100 grammes de poudre de céréales mixtes chaque jour, soit l'équivalent de 484 kcal.

5) USAID

USAID met en oeuvre un programme intitulé "*Basic Support for Institutionalizing Child Survival (BASIC)*." (Soutien fondamental à l'institutionnalisation de la survie de l'enfant). Le projet BASIC vise à améliorer la planification et la gestion d'actions effectives et durables pour la survie des enfants. L'intervention comporte le recours accru à la thérapie de la déshydratation orale (ORT), les soins appropriés à l'ARI et l'allaitement maternel intégral. Certaines de ces questions sont similaires aux thèmes couverts dans la classe des mères dispensée dans les CTP de la JICA. Le projet couvre les six régions de Louga, Kaolack, Fatick, Dakar, Thiès et Ziguinchor.

6) Taiwan

Le Taiwan apporte son soutien au développement de la petite enfance au Sénégal en construisant des CTP. Son assistance à l'édification de CTP a



commencé avant le projet de la JICA.<sup>6</sup>

#### 7) Les ONG

*PLAN International* apporte son soutien au secteur du développement de la petite enfance en partenariat avec la collectivité locale. Son programme s'intitule "Programme de Création de Centres d'Eveil pour la Petite Enfance – *Creation of awakening centres for early childhood*". Cette ONG dispose de trois Centres d'Eveil pour la Petite Enfance.

*Christian Children Fund (CCF)* intervient au niveau de l'éducation, de la santé, de la nutrition et des projets de micro-financement. Elle met en oeuvre son programme dans six régions. Dans ce programme, des assistantes sociales forment les mères. Les mères ainsi formées doivent alors être en mesure de soutenir leur famille et leurs enfants.

Hormis les partenaires au développement susmentionnés, la collectivité locale françaises de Mantes-la-Jolie-Arras a construit deux CTP.

### **2.1.3 Définition du développement de la petite enfance et l'Etude de la JICA**

Le terme de "développement de la petite enfance (DPE)" est plus couramment usité que celui de "éducation préscolaire" chez les partenaires au développement. La terminologie liée à la petite enfance en usage à l'UNICEF, l'UNESCO, l'OCDE et la Banque mondiale est indiquée dans l'Encadré 2.1.

L'Etude de la JICA (intitulée "Etude sur l'Amélioration du Développement de la Petite Enfance") se penche à la fois sur les fonctions de l'éducation et des soins de la petite enfance. L'Etude vise à formuler un Plan Directeur du Développement de la Petite Enfance à partir d'une analyse de la situation et la mise en oeuvre d'un Projet Pilote. L'Etude appuie ainsi l'initiative du Gouvernement sénégalais en matière de développement de la petite enfance. La relation entre les initiatives mondiales et sénégalaises d'une part, et l'Etude de la JICA d'autre part est présentée en Figure 2.1.

---

<sup>6</sup> En mars 2004, il y a 17 CTP dans la région de Kaolack et 14 à Tambacounda, y compris CTP en construction. Plusieurs entre eux sont financées par la coopération Taiwanaise.

### **Encadré 2.1 : Initiatives des partenaires au développement en matière de petite enfance**

Comme indiqué ci-dessous, "Développement (et soins) de la petite enfance", plutôt qu'éducation préscolaire, est plus largement répandu chez les partenaires au développement. Les organisations ci-dessous utilisent les termes de "soins et éducation de la petite enfance" (UNESCO), "éducation et soins de la petite enfance" (OCDE) et "développement de la petite enfance" (UNICEF et Banque mondiale).

#### **UNICEF**

L'UNICEF utilise le terme "Développement de la petite enfance". Ce dernier est défini comme une approche exhaustive des politiques et programmes concernant les enfants de la naissance à l'âge de huit ans, de leurs parents et de leurs pourvoyeurs de soins (LA SITUATION DES ENFANTS DANS LE MONDE 2001 -UNICEF). L'intervention de l'UNICEF au niveau de la petite enfance se situe sur le plan des droits de l'enfant.

#### **UNESCO**

L'UNESCO utilise le terme "Soins et éducation (initiale) de la petite enfance (ECCE)." (*Policy Briefs on Early Childhood Series*, UNESCO)

L'UNESCO a noté l'importance de la famille et de la collectivité comme étant la cible des Soins et éducation (initiale) de la petite enfance. L'UNESCO semble considérer l'éducation comme le point de départ de l'intervention au niveau de la petite enfance.

#### **OCDE**

L'OCDE a mené une étude comparative sur la petite enfance "*Starting Strong: Early Childhood Education and Care*" (2001), OCDE. L'OCDE y relève les questions suivantes : une vision claire de la petite enfance et de la mise en place d'un système de coopération entre des ministères sélectionnés et autres organes ministériels. Comme indiqué par l'ordre des mots dans "Education et soins de la petite enfance", l'éducation semble être privilégiée par rapport aux soins.

#### **La Banque mondiale**

La Banque mondiale utilise elle aussi le terme "développement de la petite enfance". La Banque mondiale a noté les cinq principes<sup>1</sup> régissant l'intervention au niveau de la petite enfance: 1) soutien scientifique (intelligence, personnalité et comportement social), 2) impact socio-économique, 3) égalité sociale, 4) efficacité des programmes (l'intervention au niveau de la petite enfance améliore d'autres secteurs sociaux, dont l'efficacité du secteur de l'éducation), 5) les besoins transversaux des femmes et des enfants.

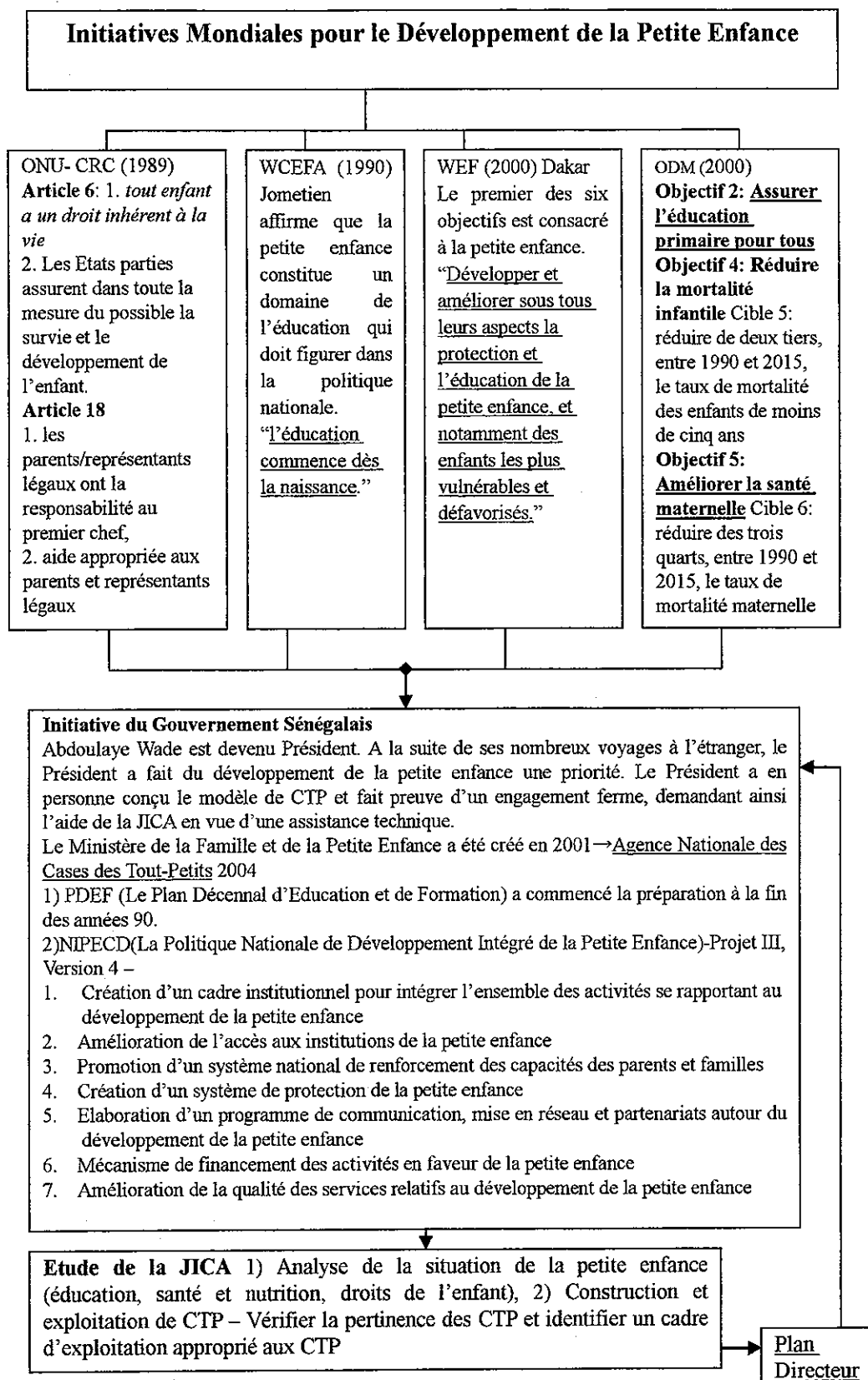
En résumé, "développement de la petite enfance" est en usage à l'UNICEF et à la Banque mondiale, "Soins et éducation de la petite enfance" à l'UNESCO et "Education et soins de la petite enfance" à l'OCDE.

La Banque mondiale et l'UNICEF privilégient le rôle de la collectivité et des parents/parents-substituts. Cependant, comme indiqué succinctement ci-dessus, l'UNICEF prend pour point de départ les droits de l'enfant. Tandis que l'intervention de l'UNESCO semble se situer dans le cadre de l'éducation.

#### **Japon**

Les jardins d'enfants assurent l'éducation préscolaire des enfants de plus de trois ans tandis que les écoles maternelles sont chargées des enfants de 0 à 6 ans. Cependant, l'intégration des fonctions d'éducation et de garde sont désormais promues à partir d'une exploitation en collaboration entre jardins d'enfants et écoles maternelles afin de 1) soutenir l'éducation des enfants 2) promouvoir le développement holistique des enfants (physique, cognitif et social), et 3) utiliser efficacement les ressources/institutions de la petite enfance.

Figure 2.1 Initiatives mondiales, initiatives du Sénégal et Etude de la JICA



## **2.2 Situation actuelle de l'éducation préscolaire, de la santé et de la nutrition au Kaolack et au Tambacounda**

La tranche d'âge de la petite enfance (0 à 6 ans) représente 26% de la population du Sénégal. L'effectif total de ce groupe d'âge était estimé à 2 millions en 2000. Sur ces 2 millions, 850 000 étaient d'âge préscolaire (3 à 6 ans).

Les enfants âgés de sept ans sont censés aller à l'école au Sénégal. Considéré comme un sous-secteur prioritaire, le taux de scolarisation en école primaire a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. Au Sénégal, le taux de scolarisation brut s'est amélioré pour atteindre 68,3% lors de l'année scolaire 1999-2000 contre 58,5% en 1990-1991. Le taux de scolarisation par région affiche cependant des écarts importants. Dakar a le taux le plus élevé avec 86,3% en 1999-2000. Tambacounda a un taux élevé de 76,3% (1999-2000), tandis que celui du Kaolack n'atteint que 44,3% (1999-2000).

Il existe trois types d'institutions de la petite enfance, les jardins d'enfants, les écoles maternelles et les garderies.

Les jardins d'enfants sont opérés par le secteur privé. Les droits d'inscription et les droits de scolarité y sont donc élevés. Le personnel chargé de s'occuper des enfants doit être titulaire d'un diplôme professionnel.

Les écoles maternelles sont construites et gérées par l'Etat, les autorités régionales et le secteur privé. La plupart des animateurs sont de jeunes diplômés d'un lycée. Une formation appropriée leur est dispensée dans des écoles spécialisées. Les parents des élèves sont requis de payer des redevances pour le personnel de soutien, dont des gardes de sécurité.

Les garderies se chargent de la garde des enfants. Aucune activité éducative n'est cependant assurée. Aucun diplôme n'est requis de la part du personnel recruté. La situation de la plupart d'entre elles laisse à désirer sur le plan de l'effectif d'élèves par classe et par WC. En sus des garderies traditionnelles, des cases communautaires ont été organisées en milieu rural. Elles ont été pour la plupart construites et gérées par la collectivité et parfois avec le soutien d'ONG. Apparemment, les fonctions des cases communautaires semblent similaires à celles des CTP. La plupart des cases ont cependant été construites suivant une structure provisoire. La qualité et la teneur du programme qui y est offert varie.

Plus de la moitié des institutions préscolaires est située à Dakar. Malgré une telle disparité dans leur répartition géographique, le nombre d'inscriptions y augmente

régulièrement, avec un taux de croissance annuel de 10,4% enregistré entre 1995 et 2000. Le taux de préscolarisation était de 3,9% en 2003, contre 1,9% au Kaolack et 2,1% au Tambacounda.

Comme indiqué ci-dessous, les problèmes liés au développement de la petite enfance ne se limitent pas à un accès médiocre aux institutions préscolaires. Les problèmes relevant de l'état de santé de l'enfant et de la mère, y compris la nutrition, sont prépondérants. Des Agents Sanitaires Communautaires qualifiés et des cases de santé ne sauraient à eux seuls résoudre les problèmes. Il semble qu'une approche holistique soit amenée à jouer un grand rôle dans le développement de la petite enfance.

### **2.2.1 Problèmes liés à l'éducation de la petite enfance**

Les problèmes de l'éducation de la petite enfance sont identifiés en termes d'Accès, de Qualité et de Gestion. Les contraintes sont traitées sur le plan des institutions, de l'organisation, des ressources de l'Etat et des aspects sociaux.

#### **(1) Problèmes inhérents à l'accès**

En dépit des efforts consentis par l'Etat sénégalais dans la promotion d'un développement intégré de la petite enfance, le taux de préscolarisation reste faible au Sénégal. Il était de 3,9% (2003)<sup>7</sup>. Ce faible taux de préscolarisation semble indiquer que l'éducation préscolaire reste une prérogative de l'élite des familles urbaines. Le pays ne compte que 394 institutions préscolaires, dont la moitié est concentrée à Dakar. Il y a une disparité entre zones urbaines et zones rurales concernant la répartition des écoles.

Les institutions préscolaires sont peu développées dans la région de Kaolack. Elle compte 17 jardins d'enfants et garderies. Sur ces 17, 4 sont des écoles publiques et 13 des écoles privées (jardins d'enfants et garderies). Elle recèle également 18 CTP, dont celles en construction depuis mars 2004.

La région de Tambacounda dispose de 12 jardins d'enfants et garderies (2001). Seuls deux d'entre eux sont situés en milieu rural. A l'instar du Kaolack, le Plan de Développement de l'Education Régionale au Tambacounda (2004-2007) (*Regional Educational Development Plan for Tambacounda*) privilégie la construction de CTP. En mars 2004, vingt CTP étaient exploitées ou non.

---

<sup>7</sup> Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation – *General Policy Document for Education and Training Sector* (Avril 2004)

## **(2) Problèmes liés à la qualité**

### **1) Absence de programmes standard**

Les curriculums ainsi que le matériel didactique et ludique destinés au préscolaire ne sont pas assez développés. Les programmes éducatifs sont laissés à la discrétion des enseignants. Dans certains cas, le matériel utilisé est importé et ne répond pas nécessairement aux besoins des enfants et ne contribue pas à les préparer à l'entrée à l'école primaire.

En région, les institutions de développement de la petite enfance ont une attitude passive quant au matériel didactique. Dans certains cas, des cahiers, du matériel didactique et des ordinateurs ont été donnés par les partenaires au développement sans politique cohérente.

### **2) Effectifs pléthoriques/insuffisance de personnel enseignant qualifié dans certaines institutions préscolaires**

Dans certaines CTP existantes, les effectifs sont pléthoriques, par exemple, 126 enfants. Le rapport animateurs-élèves est de 1 pour 60. Ce phénomène témoigne d'une forte demande sociale relativement à la CTP. Cependant cela porte atteinte à la qualité de l'éducation. De plus, des animateurs n'ayant reçu aucune formation ont été recrutés dans certaines CTP, en vue de satisfaire les besoins communautaires.

Tant dans la région de Kaolack que celle de Tambacounda, le nombre d'enseignants est limité. Le Plan de Développement Educatif pour la région de Kaolack (PRDE-Kaolack) propose le déploiement d'inspecteurs académiques. Le Plan Régional de Tambacounda (PRDE-Tambacounda) prévoit la formation sur site des enseignants afin d'améliorer la qualité du développement de la petite enfance.

## **(3) Gestion**

### **1) Sensibilisation/mobilisation sociale insuffisantes**

La mise en œuvre et le fonctionnement des CTP requièrent la participation de la communauté. Comme indiqué précédemment, l'absence d'une représentation de l'ANCTP au niveau local remet en cause la promotion de l'implication de la communauté dans la planification des CTP.

## 2) Faiblesse du dispositif d'inspection et de monitoring

Les inspecteurs de l'éducation préscolaire sont très peu nombreux. Ils ne disposent d'aucun moyen logistique ou de locaux qui leur soient propres. Une telle situation remet en cause la supervision, le monitoring et la formation permanente des enseignants.

Tant dans la région de Kaolack que celle de Tambacounda, le coordinateur régional est responsable du développement de la petite enfance. Ses moyens administratifs et logistiques, de type véhicules ou ordinateurs, sont limités.

## 3) Absence de base de données sur la petite enfance

Aucune donnée statistique relative à la situation de la petite enfance n'est disponible. Les données statistiques constituent la base de la définition d'une politique efficace, de sa mise en œuvre et de son évaluation. Il n'existe pas de Système Informatisé de Gestion de l'Education (EMIS) au service de l'éducation préscolaire.

L'ANCTP a commencé à préparer la base de données des CTP. Compte tenu de la capacité de fonctionnement de l'ANCTP en juillet 2004, des efforts supplémentaires sont nécessaires.

### 2.2.2 Contraintes de l'éducation de la petite enfance

#### (1) Contraintes institutionnelles

##### 1) Absence de législation

Les nouvelles initiatives marquant la fin des années 90, dont notamment l'approche holistique, le Programme de la Case des Tout-Petits et la participation communautaire, requièrent une législation spécifique à l'EPE qui clarifie les différents types d'institutions préscolaires.

##### 2) La fonction de l'ANCTP n'est pas clairement définie

Il n'y a pas une nette démarcation des rôles et fonctions dévolus aux organes intervenant dans l'éducation de la petite enfance tels que le ME, l'ANCTP et le MS. L'absence d'actions concertées constitue un obstacle à une amélioration effective des services fournis.

Un Décret Présidentiel a été émis le 2 juin 2004. La responsabilité de la construction des CTP reste à définir. Le dispositif organisationnel reste également à mettre en place.

## **(2) Contraintes organisationnelles**

### **1) Absence de locaux propres**

L'ANCTP ne dispose pas de services régionaux et départementaux en mesure d'assurer la mise en œuvre des politiques définies. L'absence de représentants locaux constitue l'une des contraintes majeures à la participation des communautés et à une planification et un monitoring effectifs. Malgré les efforts des coordinateurs régionaux pour apporter divers soutiens au secteur du développement de la petite enfance, leurs ressources sont limitées.

### **2) Insuffisance des capacités en planification des agents de l'ANCTP**

En raison de l'insuffisance des capacités en planification des agents de l'ANCTP, certaines fonctions prépondérantes liées à la planification, à la mise en œuvre et au monitoring des CTP ne sont pas, à ce jour, suffisamment satisfaites.

## **(3) Contraintes liées aux ressources de l'Etat**

### **1) Allocation budgétaire limitée**

Les autorités régionales ne sont pas en mesure de faire face à la forte demande sociale en matière d'infrastructures de prise en charge de la petite enfance. L'Etat n'a pas été en mesure de satisfaire les besoins des régions en matière d'éducation préscolaire.

Dû au remaniement ministériel intervenu en avril 2004, le budget de l'ANCTP restait à confirmer en juillet 2004.

### **2) Des ressources humaines limitées**

Les effectifs de l'ANCTP sont insuffisants<sup>8</sup>. Selon le Directeur Général, le personnel de l'ANCTP compte vingt-huit employés et ses compétences en planification et gestion sont insuffisantes.

## **(4) Contraintes sociales et autres**

### **1) Manque de sensibilisation par rapport à l'éducation de la petite enfance**

Les parents ne sont pas assez sensibilisés à l'éducation préscolaire, en particulier en milieu rural. N'étant pas assez avertis, les impacts induits tels que la préparation à l'élémentaire ne sont pas appréciés à leur juste valeur.

---

<sup>8</sup> Selon le Directeur-Général, 28 employés vont être affectés à l'ANCTP. Cependant, à l'heure actuelle le personnel effectif est de neuf personnes, dont le Directeur-Général et le Directeur Général Adjoint.



L'institution préscolaire est tout simplement considérée comme une garderie. Le manque de sérieux et de conscience professionnelle observés au niveau de certaines structures privées les conforte également dans cette conviction.

2) Le Kaolack compte nombre de *daaras*

Il existe un gigantesque réseau de *daaras*. Dans une région comptant un si grand nombre de *daaras*, beaucoup de parents y envoient leurs enfants dû à leur existence plus ancienne que les institutions préscolaires. Les *daaras* sont ainsi plus familières pour les parents.

Les programmes dispensés dans les *daaras* sont d'ordre religieux et reposent sur les préceptes du Coran. Malgré l'intérêt des parents, les conditions de vie des *talibés* sont mauvaises. Les classes ont lieu à ciel ouvert, mettant ainsi les enfants en danger en les exposant à des conditions météorologiques éprouvantes.

3) Coût financier plus élevé, comparé au primaire

L'éducation préscolaire est par essence plus coûteuse (par ex., le rapport éducateurs-élèves requis, les kits de jeux et les installations requises). Les coûts étant plus élevés et les subventions quasi-inexistantes, les parents doivent supporter des droits d'inscription et de scolarité élevés.

Les problèmes et contraintes sont récapitulés dans le tableau suivant.

Tableau 2.1 Problèmes et contraintes de l'éducation de la petite enfance

Rubriques	Problèmes	Contraintes
Accès	Faible taux de préscolarisation (Sénégal 3,9% - 2003) (Kaolack 1,9% -2003 ) (Tambacounda 2,1% -2003)	Manque de sensibilisation à l'EPE Coûts élevés par rapport au primaire Réseau de Daaras
	Disparités au sein de l'éducation préscolaire	Manque d'infrastructures et d'enseignants en zone rurale
Qualité	Absence de programmes standard	Manque de ressources humaines dans l'administration du secteur de l'Education Manque de Budget (Central/Régional)
	Effectif de personnel enseignant insuffisant	Manque d'infrastructures de formation des enseignants
Gestion	Mauvaise coordination entre les agences gouvernementales	
	Capacités en planification insuffisantes/inspection insuffisantes/service régional peu opérationnel	Insuffisance des capacités des agents du MPECTP (ANCTP)
	Absence de base de données sur l'EPE	Manque de ressources humaines Budget insuffisant (Central/Régional)

Source: JICA Study Team

### **2.2.3 Problèmes et contraintes liés à la santé et à la nutrition**

Dans le cadre du Développement de la Petite Enfance, le volet santé et nutrition est confronté à un certain nombre de problèmes et contraintes. Ces problèmes sont causés par différents facteurs liés au milieu de vie et à l'accès aux structures sanitaires. Cependant, ces problèmes cachent des contraintes liées aux aspects sociaux, lesquelles affectent considérablement les conditions sanitaires et nutritionnelles du couple mère-enfant, dans la mesure où ces questions sont étroitement liées aux aspects socio-culturels et aux conditions socio-économiques de la famille, notamment le niveau de vie, les connaissances, les comportements et pratiques quotidiennes des gens.

#### **(1) Problèmes liés à la situation sanitaire de la mère et de l'enfant**

- 1) Taux de mortalité infantile et taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans élevés

En 2002, le taux de mortalité infantile (TMI) atteignait respectivement jusqu'à 85 et 83,6 décès pour 1000 naissances au Kaolack et au Tambacounda ; ce qui est nettement plus élevé que la moyenne nationale (70,1 pour 1000 naissances). De la même manière, la mortalité des enfants de moins de 5 ans dans ces régions est de 197,5 au Kaolack et de 181,9 pour 1000 au Tambacounda, alors que la moyenne nationale est de 145,3. Ces taux sont encore plus élevés que la moyenne d'autres pays en développement.

- 2) Taux de mortalité maternelle élevé

Le taux national de mortalité maternelle (TMM) atteint jusqu'à 560 décès pour 100 000 naissances. De toute évidence, les problèmes entourant la grossesse et l'accouchement menacent la santé de l'enfant et de la mère. Kaolack Tambacounda

#### **(2) Problèmes liés à la situation nutritionnelle de la mère et de l'enfant**

- 1) Malnutrition et carences en micronutriments

##### Malnutrition

La malnutrition est répandue chez les enfants de moins de 5 ans : Retard de croissance 19% ; Insuffisance pondérale 18%, Emaciation 8%. Le Kaolack et le Tambacounda enregistrent respectivement les plus grands nombres d'enfants âgés de moins de 5 ans touchés par une insuffisance pondérale avec 25 et 24% respectivement, alors que la moyenne nationale est de 18%. Kaolack enregistre également le plus grand nombre d'enfants de moins de 5 ans touchés par l'émaciation (14%), alors que la moyenne nationale est de 8%.

### Carences en micronutriments

Les Troubles dues aux Déficiences en Iode (TDI), vitamine A et Fer, dont le goitre, sont largement répandus au Sénégal et dans les régions ciblées. Les TDI, dont le goitre sont très répandus en milieu rural, le pourcentage d'enfants entre 6 et 59 mois recevant un supplément en vitamine A au Kaolack et au Tambacounda est inférieur à la moyenne nationale.

### **(3) Problèmes liés à la gestion**

#### 1) Faibles capacités institutionnelles de l'ANCTP

L'ANCTP a prévu de créer une cellule technique chargée de la nutrition et de la santé. Cette cellule sera chargée du monitoring des volets santé et nutrition des programmes de Développement de la Petite Enfance mis en oeuvre par l'ANCTP. Cependant, compte tenu du personnel et du fonctionnement restreints au niveau local actuellement, il est impossible à ladite cellule d'appuyer efficacement le personnel de la CTP.

#### 2) Mauvaise coordination entre les Agences de l'Etat

Sur le plan de la santé et de la nutrition, le Ministère de la Santé et de la Prévention (devenus le MS et le MPHSA) joue un rôle majeur pour le développement de ce secteur. Dans le cadre des activités de santé et de nutrition pour le Développement de la Petite Enfance, l'ANCTP devrait collaborer étroitement avec le MSP. Cependant, cette collaboration avec le MSP n'est pas assez rôdée, tant au niveau central que décentralisé. Au niveau local, la collaboration existante se fait au gré des besoins; toutefois, cette collaboration repose plutôt sur des contacts personnels que sur une coordination institutionnelle.

### **2.2.4 Contraintes liés à la santé et à la nutrition**

#### **1) Situation sanitaire de la mère et de l'enfant peu reluisante**

##### 1) Couverture vaccinale faible

Le Kaolack et le Tambacounda enregistrent les taux de couverture vaccinale les plus faibles du pays: BCG; 74% et 77%, OPV; 31% et 28%, DPT3; 33% et 39%, et rougeole 30% et 34%, respectivement. Non seulement pour les enfants mais pour les femmes enceintes aussi, le taux d'administration du vaccin antitétanique affecte aussi la mortalité infantile.

2) Prévalence des maladies et inadéquation des traitements

La diarrhée et le paludisme sont les maladies les plus fréquentes tout au long de l'année dans les deux régions. En milieu rural, 9% seulement des familles se servent de moustiquaires.

3) Insuffisance des infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement

Le taux d'accès à l'eau potable est de 51% au Kaolack. Il est manifeste que la diarrhée est plus fréquente dans les foyers sans eau potable. Le taux d'accès à un système d'assainissement est de 20% au Kaolack et 11% au Tambacounda, ce qui est nettement en dessous de la moyenne nationale qui est de 56%.

4) Insuffisance des services de la santé reproductive

Le pourcentage des femmes de Kaolack et de Tambacounda recevant des soins prénataux et accouchant avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié est en dessous de la moyenne nationale. Le pourcentage de femmes ayant bénéficié d'un supplément en vitamine A après leur accouchement au Kaolack et au Tambacounda était inférieur à la moyenne nationale.

5) Faible couverture et mauvaises pratiques en matière de Planning Familial (PF)

La prévalence de la contraception chez les femmes en âge de procréer n'est que de 6% au Kaolack et au Tambacounda (la moyenne nationale est de 9%).

En outre, les femmes qui font usage du Planning Familial sont confrontées à un problème de qualité du service: manque d'équipement et de matériel, absence de personnel de surveillance sur site etc.

6) Services de santé limités à l'échelle communautaire

En milieu rural, le nombre d'Agents Sanitaires Communautaires (ASC) formés et qualifiés est non seulement faible mais leurs capacités sont également limitées. Il y a un certain nombre de cases de santé en zone rurale, mais leur fonctionnement est aléatoire. Le nombre de postes de santé est insuffisant.

**(2) Situation nutritionnelle précaire de la mère et de l'enfant**

1) Conditions socioéconomiques et environnementales défavorables

La prévalence de la malnutrition dans les deux régions est étroitement associée à la situation socio-économiques de la famille. L'Indicateur de Pauvreté par région et par sexe<sup>9</sup> révèle que le taux de population pauvre au Tambacounda

---

<sup>9</sup> Enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal, 2001

est de 92,3% et de 88,3% au Kaolack, ce qui est élevé comparé à la moyenne nationale de 74,9%. En plus de la situation socio-économique de la famille, les conditions de vie, notamment les conditions d'hygiène, l'accès aux services, médicaux, l'accès à l'information, etc. affectent la situation nutritionnelle de la mère et de l'enfant

2) Pratiques d'alimentation inappropriées

Au Sénégal, l'allaitement maternel est très répandu. Cependant, les pratiques en termes de durée, de mode d'allaitement du nouveau-né, restent inappropriées.

**(3) Mauvaise gestion**

1) La juridiction relevant de la santé et de la nutrition n'est pas clairement définie

En dépit du fait qu'une cellule santé/nutrition sera créée au sein de l'ANCTP, beaucoup d'aspects restent à définir pour le moment. Les rôles que doivent jouer l'Agence et la Cellule dans le cadre de la santé et de la nutrition de l'enfant doivent être définis et clarifiés.

2) Insuffisance des ressources humaines et de la coordination aux niveaux central et local

L'une des contraintes auxquelles l'ANCTP est confrontée, c'est l'insuffisance de ses ressources humaines. La Cellule Technique n'existe qu'au niveau central, de ce fait les CTP ne bénéficient pas d'un appui permanent au niveau local.

**(4) Faible coordination avec le MSP (devenu le MS et le MPHSA)**

Le secteur de la santé est le secteur le plus en avance au Sénégal, sur le plan de la coordination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds. Cependant on note encore quelques difficultés dans la coordination entre l'ANCTP et le MSP. Ceci est dû aux limites du MSP et aux contraintes identifiées du côté de l'ANCTP. Au niveau local, le nombre limité d'infrastructures, le manque de ressources humaines et le manque de fonds limitent l'intervention du MSP.

**(5) Contraintes sociales**

1) Alphabétisation et sensibilisation des femmes

Il y a une étroite relation entre la santé infantile et maternelle et le niveau d'instruction des mères. Le taux d'alphabétisation féminine est respectivement

de 14% et 22% au Kaolack et au Tambacounda, des chiffres largement en deçà de la moyenne nationale (29%). Ceci démontre que dans le cadre du renforcement de la fourniture d'informations et d'opportunités destinées aux femmes, il faut intégrer divers méthodes et services ciblant les femmes.

## 2) Aspects socio-culturels

Il existe plusieurs contraintes sociales relatives à l'attitude des gens vis-à-vis de la santé infantile et maternelle. Certaines recommandations formulées par les services sanitaires ne sont pas toujours culturellement acceptées par les populations, ce sont celles relatives à l'accouchement, à l'utilisation de contraceptifs, au fait de poser des questions sur les femmes et les filles, et en particulier sur la Mutilation Génitale Féminine (MGF).

Les problèmes et contraintes touchant la santé et la nutrition sont récapitulés dans le tableau suivant :

**Tableau 2.2 Problèmes et contraintes relatifs à la santé et à la nutrition**

Rubriques	Problèmes	Contraintes
Situation Sanitaire de la Mère et de l'Enfant	Taux de Mortalité Infantile (TMI) et Taux de Mortalité des Enfants de Moins de Cinq ans Elevés (TMM5) (Sénégal TMI 70,1, TMM5 145,3) (Kaolack TMI 85,0, TMM5 197,5) (Tambacounda TMI 83,6, U5MR 181,9)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible couverture vaccinale</li> <li>- Prévalence des maladies et traitement inapproprié</li> <li>- Insuffisance des infrastructures d'adduction en eau et des installations sanitaires</li> </ul>
	Taux de Mortalité Maternelle Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des Services de santé de la reproduction</li> <li>- Grossesse précoce</li> <li>- Accès aux services de PF limité</li> <li>- Faible qualité des services de PF</li> </ul>
Situation Nutritionnelle de la Mères et de l'Enfant	Malnutrition et carences en micronutriments	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions socioéconomiques défavorables</li> <li>- Pratiques alimentaires inappropriées</li> <li>- Prévalence de maladies et environnement pauvre pour les enfants</li> </ul>
Gestion	Compétences limitées du MEPCTP (ANCTP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de législation</li> <li>- Ressources humaines et coordination centrale et locale limitées</li> </ul>
	Manque de coordination avec les agences de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des infrastructures</li> <li>- Manque de ressources humaines au niveau du MSP</li> <li>- Insuffisance du budget</li> </ul>

Source: JICA Study Team

## 2.2.5 Problèmes et contraintes liés aux droits de l'enfant

Les principaux problèmes et contraintes touchant les droits de l'enfant ainsi que son milieu vital sont décrits ci-dessous.

### (1) Principaux problèmes de l'enfance

#### 1) Faiblesse du taux de déclaration de naissance

La déclaration de naissance est un droit fondamental de l'enfant. Au Sénégal, 40% de la totalité des enfants âgés de moins de 6 ans ne sont pas déclarés. Le problème est encore plus grave en zone rurale (53,6%) qu'en milieu urbain (25,0%). Les taux les plus bas sont constatés à Kaolack (44,4%) et à Tambacounda avec 46,2% (la moyenne nationale est de 60,9%).

#### 2) Faiblesse des liens familiaux

Les enfants issus de familles pauvres sont souvent envoyés vivre hors de la cellule familiale. Environ 4% (quelque 11 000 enfants en 2000) des enfants qui ne vivent pas avec leurs parents ont moins de 5 ans, 8,6% ont entre 5 et 9 ans.

#### 3) Discrimination

- Discrimination ethnolinguistique

Même si la langue d'apprentissage dans l'éducation préscolaire doit être la langue principalement parlée dans la zone, les langues minoritaires sont à peine utilisées.

- Discrimination à l'égard des enfants handicapés

Plus de 60 000 enfants handicapés ne peuvent bénéficier d'aucune forme de service public.

- Discrimination fondée sur le genre

La discrimination fondée sur le genre se constate dans presque tous les aspects de la vie quotidienne. La situation est plus alarmante en milieu rural, où certaines "pratiques traditionnelles" (telles que les mutilations génitales féminines et les mariages précoces) continuent de violer les droits les plus essentiels de la femme. Dans la région de Tambacounda, l'âge moyen du mariage chez les filles est de 15,8 ans, ce qui est en dessous de l'âge légal du mariage. Les enfants-mères (15 à 18 ans) représentent 20,6% de toutes les mères au Kaolack et 25,3% au Tambacounda tandis que la moyenne nationale est de 21,0%.

#### 4) Maltraitance de l'enfant

La violence contre les enfants est une réalité quotidienne. Si "corriger" ses

enfants selon l'âge est un droit parental, nombre de parents ignorent les limites de cette correction et beaucoup d'entre eux considèrent encore le châtement corporel comme le moyen approprié pour "éduquer" les enfants.

#### 5) Exploitation des enfants

- Exploitation de l'enfant par le travail

Plus du tiers (37,6%) des enfants sénégalais âgés de 5 à 14 ans travaille. le pourcentage d'enfants s'adonnant à des travaux est beaucoup plus élevé en milieu rural (43%) qu'en milieu urbain (27%). Kaolack enregistre l'un des taux les plus élevés dans l'industrie de l'arachide et les travaux ménagers.

- Exploitation sexuelle commerciale

Bien que les statistiques ne soient pas complètement fiables, il est permis d'estimer qu'au moins 20% des femmes prostituées au Sénégal sont des mineures.

### 2.2.6 Problèmes majeurs rencontrés par les mères

Les différents problèmes suivants, que rencontrent les mères, induisent une mauvaise prise en charge de l'enfant :

Problèmes majeurs	
Foyer	Longue durée et lourdeur des tâches domestiques Habitat défavorable et insalubre (cuisine) Prise de décision limitée concernant l'économie et les affaires familiales Niveau d'instruction insuffisant à cause des mariages et grossesses précoces
Activités Economiques	Travaux agricoles pénibles Manque d'opportunités de création de revenus Faible accès à l'épargne et au crédit Marketing insuffisant des produits agricoles et produits artisanaux
Communauté	Faible accès aux ressources villageoises Faible accès à la prise de décisions au sein de la communauté Manque de sensibilisation de la communauté aux besoins et valeurs des femmes

### 2.2.7 Contraintes identifiées

#### (1) Législation

##### 1) Incompatibilité des traités relatifs à l'enfance

Une bonne partie de la législation nationale en vigueur en rapport avec l'enfance demeure incompatible avec la Convention sur les droits de l'enfant<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> En juillet 2004, le "Code de l'Enfance" n'était toujours pas promulgué au Sénégal.



Il conviendrait par conséquent d'introduire des amendements et de s'inscrire dans une perspective d'harmonisation avec l'initiative mondiale.

2) Absence de démarcation dans les responsabilités

Il n'y a pas de démarcation dans les responsabilités des Ministères concernés par rapport aux droits des enfants.

**(2) Institution, organisation et gestion**

1) Absence d'institution de protection

Il n'existe aucune institution spécialisée pour recevoir et traiter les revendications des enfants. La responsabilité des enfants à risque est extrêmement morcelée entre les divers ministères/bailleurs de fonds dans le cadre de programmes ou responsabilités inhérents à ce domaine.

2) Absence de programmes spécifiques pour les enfants vulnérables

Il y a beaucoup de programmes relatifs aux enfants mais aucun programme accorde d'intérêt aux enfants vulnérables.

3) Absence de système de monitoring et d'évaluation

Il n'existe ni système de monitoring ou d'évaluation des programmes et actions dédiés aux enfants à risque, ni systématisation des expériences.

**(3) Ressources**

1) Manque de données et de recherche

Il n'existe pas de données récentes fiables sur la plupart des groupes d'enfants à risque et particulièrement sur les enfants de la rue, les *talibés*, les enfants travailleurs et les enfants maltraités.

2) Manque de personnel qualifié

Les ressources humaines de l'ANCTP, à qui les questions relatives à l'enfance sont présentement dévolues, sont insuffisantes en nombre aux divers échelons administratifs.

3) Manque d'infrastructures

Les infrastructures publiques et autres structures sociales destinées aux enfants sont nettement insuffisantes en nombre et concentrées pour la plupart en zone urbaine, et sont généralement inadaptées.

#### 4) Insuffisance des finances publiques

Les difficultés économiques et l'imposition de restrictions budgétaires entravent l'augmentation tant désirée des allocations budgétaires destinées aux dépenses sociales.

#### (4) Aspects sociaux

##### 1) Manque de sensibilisation aux droits de l'enfant

La méconnaissance largement répandue des droits de l'enfant est l'une des contraintes fondamentales qui doivent être surmontées pour résoudre les problèmes liés à l'enfance.

##### 2) Prévalence des préjugés et des prétendues "valeurs culturelles"

L'ignorance, les idées fausses ou interprétations extrémistes des coutumes et traditions prévalent.

##### 3) Insuffisance de la participation des femmes et de l'accès aux ressources

En milieu rural, les femmes n'ont que très peu d'opportunités de formation à l'amélioration des conditions de vie dû au manque de temps lié à leurs occupations productives et domestiques et à la discrimination fondée sur le genre.

Les problèmes et contraintes touchant les droits de l'enfant sont résumés et présentés ci-dessous.

**Tableau 2.3 Problèmes et contraintes touchant les droits de l'enfant**

Rubriques	Problèmes	Contraintes
<b>Enfants</b> <i>(Cette rubrique est subdivisée en sous-rubriques relatives à l'accès, la qualité et la gestion)</i>	Faible taux de déclaration des naissances (Sénégal 60,9%, Kaolack 44,4%, Tambacounda 46,2%) Faibles liens familiaux Discrimination en fonction du groupe ethnique/langue ou genre Maltraitance des enfants Exploitation des enfants Enfants en conflit avec la loi	a) ) Législation - Incompatibilité des traités liés à l'enfance - Absence de clarté dans la délimitation des responsabilités - Situation irrégulière et approche répressive b) Institution, Organisation et Gestion - Manque d'infrastructures de protection institutionnelle - Absence de programmes spécifiques pour enfants à risque - Manque de coordination au sein du gouvernement/activités des bailleurs - Absence de système de monitoring & évaluation - Manque de système de prévention & réhabilitation c) Ressources - Manque de données et de recherches - Manque de personnel qualifié - Manque d'infrastructures - Insuffisance des finances publiques d) Aspects Sociaux - Manque de sensibilisation - Prévalence des préjugés et des prétendues "valeurs culturelles"
<b>Mères/Pères</b>	Conditions de vie précaires et difficiles en milieu rural  Inégalité des genres au sein de la société	- Contraintes au niveau du ménage (manque de compréhension du mari, de la famille, des parents) - Contraintes au niveau des activités économiques (opportunités génératrices de revenu limitées) - Contraintes au niveau de la communauté (manque de compréhension des acteurs au sein de la communauté)

Source: JICA Study Team

## 2.3 Institutions relatives aux CTP et au développement de la petite enfance

### 2.3.1 Situation actuelle

Comme indiqué au paragraphe 2.1.2 "Initiatives du Gouvernement sénégalais," le Président du Sénégal a appuyé le concept de Case des Tout-Petits (CTP) plutôt que des services morcelés fournis par d'autres institutions. Le Président a placé le développement de la petite enfance en tête des priorités nationales. Le Ministère de la Famille et de la Petite Enfance a été créé en 2001 afin de promouvoir une approche intégrée du développement de la petite enfance par la construction et l'exploitation de CTP. Priorité a été donnée aux zones rurales et pauvres dans la mesure où les écoles maternelles assurent les besoins des tranches urbaines et aisées de la société.

Le concept of CTP est articulé autour de trois sous-secteurs (Education, Santé et Nutrition) dans l'idée d'aider les enfants à développer leurs capacités physiques et intellectuelles. La participation de la collectivité, y compris les animateurs et les

mères-assistantes recrutées au sein de la communauté, constitue un autre aspect important du concept de CTP. Ils sont en effet issus de la même communauté que les enfants. Le soutien est assuré sous la forme d'activités éducatives, de jeux et d'activités ludiques. La CTP est conçue comme un lieu de mise en oeuvre de l'approche holistique du développement de la petite enfance et un centre d'échange d'information et de formation à l'intention des parents. Les CTP ciblent les enfant de 0 à 6 ans (NPIECD).

Avant le programme de la JICA, le Gouvernement Taiwanais avait construit plusieurs CTP. Leur intervention s'était cependant limitée à une assistance financière. De la même manière, l'UNESCO a construit trois CTP à Yade, Poppinguine Serere et Poppinguine Escale dans la région de Thiès.

### **2.3.2 Comparaison des institutions de développement de la petite enfance**

En juillet 2004, 173 CTP étaient exploitées au Sénégal. En outre, certaines d'entre elles ont commencé à être exploitées sans attendre la fin des travaux. Ce phénomène témoigne du fait que la demande sociale en institutions de la petite enfance est forte

Comme examiné dans 2.2 "Situation actuelle de l'éducation, de la santé et de la nutrition, et droits de l'enfant au Kaolack et au Tambacounda", il existe plusieurs types d'institutions de développement de la petite enfance, à savoir les jardins d'enfants, les écoles maternelles, les garderies et les CTP. La JICA a effectué une étude comparative de ces institutions de la petite enfance comme indiqué en page suivante (Tableau 2.4 Comparaison des Institutions de la Petite Enfance au Sénégal). Il convient de noter que certaines d'entre elles tendent à opter pour une approche holistique, par exemple, les jardins d'enfants offrent aussi désormais des activités éducatives. Il apparaît cependant que les CTP soient appropriées au titre d'institutions de développement de la petite enfance dans la mesure où elles assurent un meilleur accès et une durabilité accrue de leur fonctionnement. L'une des fonctions importantes du développement de la petite enfance est d'améliorer les soins de la petite enfance et l'éducation des enfants vulnérables ; les CTP situées en milieu rural contribuent à améliorer l'accès. De la même manière, le préambule de la NPIECD admet<sup>11</sup> que les gens de bonne volonté et le gouvernement ne sauraient à eux seuls résoudre toutes les tâches relevant du développement de la petite enfance. Il importe donc d'appliquer autant que faire se peut l'approche participative. Les CTP exploitées à l'aide d'initiatives communautaires (à savoir un comité de gestion volontaire et des animateurs recrutés localement) sont ainsi une option durable.

---

<sup>11</sup> p4, la NPIECD PROJET III – version 4 (2004), ANCTP

Le Département de l'Education Préscolaire du Ministère de l'Education (ME) a également examiné les diverses alternatives permettant d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation préscolaire. Ces alternatives sont 1) la construction de cases communautaires, 2) l'éducation préscolaire basée sur des blocs d'écoles primaires, 3) l'éducation des mères, et 4) la construction de cases des tout-petits. Suite à cet examen, le ME, organe administratif national en charge de l'éducation préscolaire appuie désormais le concept des CTP<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Selon le Département de l'Education Préscolaire, le Ministère de l'Education et le gouvernement ont décidé de ne pas construire de nouvelles écoles maternelles (entretien de mai 2004 avec la JICA Study Team).

Tableau 2.4 Institutions de la petite enfance au Sénégal

	Mission	Conception	Constructio	Exploitation	Struc. de tarification	Bénéficiaires	Observations
CTP (dont les CTP construites dans le cadre du Projet Pilote de la JICA)	Contribuer au développement de la petite enfance par une approche intégrée de l'éducation, de la santé et de la nutrition	Pour raisons de sécurité et d'hygiène, la salle des mères est séparée de la salle de classe	Gouvernement	Collectivité (comité de gestion)	Les frais d'exploitation sont recouvrés auprès des usagers (droits d'inscription et droits de scolarité mensuels) (1000 à 2500FCFA)	Enfants de 0 à 6 ans en milieu rural, les enfants de 2 ans sont aussi acceptés. Mères Collectivité	La participation de la communauté est essentielle. Contribue à améliorer l'accès.
Jardins d'enfants	Préparer à l'éducation primaire	Bien équipés (dotes d'une salle de classe et d'une salle de jeux)	Secteur privé	Secteur privé	L'ensemble des coûts est couvert par les usagers (droits d'inscription et droits de scolarité mensuels) (20 000FCFA et plus)	Enfants de 3 à 6 ans en milieu urbain Mères	Situé en zone urbaine. L'accès est limité.
Ecoles maternelles	Garde d'enfants	Relativement bien équipés	Gouverne nt /Secteur privé	Gouvernement/ Secteur privé	Les parents paient les salaires des gardes de sécurité et du personnel de fonction	Enfants de 3 à 6 ans	
Garderies	Garde d'enfants	Variable	Collectivité	Collectivité	Coûts recouvrés auprès des usagers	Enfants de 0 à 6 ans	
Cases communau- taires	Similaires aux CTP mais de qualité moindre	Mal équipées	Collectivité	Collectivité (comité de gestion)	Coûts recouvrés auprès des usagers 500 à 1000FCFA	Enfants de 2 à 6 ans en milieu rural	Construites suivant une structure provisoire. Les ONG et autres partenaires au développement fournissent une assistance.
Daaras	Enseignement du Coran	Divers types (Certains s'apparentent à une école primaire, dans d'autres Daaras, les enfants apprennent en plein air)	Privé	Privé	Gratuit	Enfants de 3 ans et plus	

## 2.4 Vers le Plan Directeur JICA du développement de la petite enfance

La relation entre les initiatives mondiales, les initiatives du Gouvernement sénégalais et le Plan Directeur de la JICA est résumée ci-après. Le Gouvernement sénégalais est parfaitement au fait des initiatives mondiales en faveur de la petite enfance<sup>13</sup>. Le Gouvernement promeut les CTP au titre d'instrument adapté à la promotion du développement de la petite enfance. L'Etude de la JICA a dans un premier temps effectué une analyse de la situation de la petite enfance, de l'éducation, de la santé et de la nutrition et des droits de l'enfant. Le Projet Pilote a été mis en œuvre en vue de vérifier si les CTP étaient appropriées en tant qu'instrument de développement de la petite enfance. Dans un deuxième temps, l'Etude a tenté de présenter les moyens adaptés à l'exploitation des CTP. Quatre CTP ont ainsi été construites au Kaolack et au Tambacounda et exploitées dans l'optique des deux objectifs susmentionnés. Les enseignements tirés du Projet Pilote sont décrits au Chapitre 3.

Le Plan Directeur a été formulé afin d'appuyer les initiatives du Gouvernement sénégalais à l'issue de l'analyse de la situation et de la mise en œuvre du Projet Pilote. Ce Plan Directeur comporte quatre types de programmes de développement de la petite enfance : 1) Plan de Renforcement de l'ANCTP, 2) Plan de Valorisation de la Viabilité des CTP, 3) Plan de Soutien au Développement de la Petite Enfance par la Coopération avec les Ministères Compétents, et 4) Plan d'Amélioration des Infrastructures de Développement de la Petite Enfance. L'interaction entre les initiatives mondiales, celles du Gouvernement du Sénégal et l'Etude de la JICA est présentée dans la Figure 2.2 en page suivante.

---

<sup>13</sup> Il est noté dans le préambule de la NPIECD que le Sénégal a ratifié toutes les conventions et autres instruments internationaux relevant de la petite enfance.

Figure 2.2 Initiatives du Gouvernement sénégalais et étude de la JICA

